

le bulletin municipal de

Vaulnaveys-le-haut

sommaire

- à noter, état civil
page 2
- mot du Maire
page 3
- les décisions
page 4
- vie de la commune
page 11
- le dossier
page 16
- infos
page 20
- patrimoine
page 23
- vie des associations
page 38
- agenda
page 44



bulletin N°63
mars 2010

La Mairie

Jours et horaires
d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
mardi : de 9h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

Tél. 04 76 89 18 05
Fax. 04 76 89 10 85
mairie@vaulnaveys-le-haut.fr
www.vaulnaveys-le-haut.fr

● le dossier (p. 16)

La Communauté de Communes
du Sud Grenoblois

● patrimoine (p. 23)

Le parc des Alberges
et son Golf



Garderie périscolaire

Tél. 04 76 89 28 20
du lundi au vendredi :
7h15 - 8h30 et 16h30 - 18h15

Bibliothèque

mardi et mercredi : 17h00-19h00,
vendredi : 16h30-19h00,
samedi : 10h00-12h00.

En juillet / août :

seulement les mardis et vendredis
de 17h à 19h.

Poste

lundi, vendredi : 14h30-17h30
mardi, mercredi, jeudi, : 9h30-12h00
samedi : 9h00-11h30.
Départ courrier en semaine : 15h,
samedi : 11h

Marché

tous les vendredis de 16h à 20h
place Eugène Riband

Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18 ou
le 112 (depuis un portable). Prenez
le temps de donner la nature du
sinistre, votre nom, votre adresse
complète, le n° de la rue et surtout
la commune dont vous dépendez.
Pour les habitants d'Uriage, précisez
le nom de la commune : Vaulnaveys-
le-Haut.

Déchetterie

mardi, jeudi, vendredi, samedi :
8h00-13h00
mercredi : 8h00-13h00 et 14h-18h

Transports

Ligne 6050

Vizille - Uriage - Gare de Gières
- Grenoble

Ligne 6051

Le Pinet - Uriage - Gare de Gières

Ligne 6010

Chamrousse - Uriage - Grenoble

Renseignements

ALLO Transisère 0820 08 38 38
ou www.itinisere.fr

Des fiches horaires sont disponibles
à la Mairie.

EDF/GDF

Service accessible 7j/7, 24h/24
Accueil clientèle : 0 810 898 178
Urgence Electricité : 0 810 333 338

état civil

Naissances

bienvenue à :

- Rafaël **POURCHER**
né le 15 novembre 2009
- François **REY-HERME**
né le 18 novembre 2009
- Célian **CARRIERE**
né le 19 novembre 2009
- Lyad **BENDAMENE**
né le 01 décembre 2009
- Siloé **MAUGIN**
née le 12 décembre 2009
- Léo **CAYLA** né le 25 décembre 2009
- Jeanne **CLAUDE**
née le 26 décembre 2009
- Sophia **EMERY**
née le 27 décembre 2009
- Ethan **MOLLARET**
né le 30 décembre 2009
- Théo **MOLLARET**
né le 30 décembre 2009
- Ilana **PUCH** née le 01 janvier 2010
- Noah **SALVI** né le 02 janvier 2010
- Maïa **LENFANT** née le 06 janvier 2010
- Dylan **POLLET** né le 12 janvier 2010
- Gabriel **VERBECQUE**
né le 22 janvier 2010
- Aydan **RETAGGI** né le 27 janvier 2010
- Anaïs **CARDINALETTI**
née le 03 février 2010
- Arthur **BEZOT** né le 17 février 2010
- Matthieu **FRANCOZ**
né le 26 février 2010
- Vincent **MAILLET** né le 01 mars 2010
- Ethan **TRUCHI** né le 06 mars 2010

Décès

c'est avec tristesse que nous
avons appris le décès de :

- René **DELASSUS**
le 09 décembre 2009
- Charles **ALLOIN** le 23 décembre 2009
- Jean-pierre **LABORIE**
le 1^{er} janvier 2010
- Jeannot **BEY** le 8 janvier 2010
- Christiane **BREGARD**
le 11 janvier 2010
- Louise **TRINQUIER** le 12 janvier 2010

bloc note

COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS

- Pâques
collecte le mardi 6 avril 2010
- Pentecôte
collecte le mardi 25 mai 2010
- Fêtes Nationales
collecte le jeudi 15 juillet 2010

DON DU SANG

Les prochains dons du sang se
dérouleront comme d'habitude à la
salle polyvalente de Vaulnaveys-le-
Haut de 9h 00 à 11h 30
et de 17h 00 à 19h 45 les
lundi 19 avril 2010
lundi 21 juin 2010
lundi 29 novembre 2010

MEDIBUS

Prochains passages du Médibus
Parking du laboratoire d'analyses
médicales
75 Chemin de la Terrasse
38220 VIZILLE

Mercredi 2 juin 2010
de 14h 00 à 16h 00
Mercredi 1^{er} septembre 2010
de 14h 00 à 16h 00
Mercredi 1^{er} décembre 2010
de 14h 00 à 16h 00



*J*e profite de l'espace qui m'est offert avec le mot du maire pour féliciter l'équipe qui élabore, rédige et réalise le bulletin municipal. Ce document de grande qualité permet non seulement de suivre et de comprendre toute l'actualité de la vie de notre commune mais il s'attache aussi à en retracer l'histoire.

C'est avec fierté que je vous invite à découvrir ou redécouvrir dans ce numéro celle du Golf des Alberges, fleuron de Vaulnaveys-le-Haut, mais aussi et peut-être surtout, joyau d'Uriage-les-bains.

Comment, en effet, imaginer la station thermale sans son golf, prolongement exceptionnellement raffiné d'un parc préservé, aux portes de l'agglomération grenobloise.

Il marque l'entrée Sud d'Uriage d'une façon aussi évidente que le Casino ou les Thermes le font pour l'entrée Nord.

C'est sans doute pour cela que dans l'esprit de très nombreuses personnes Uriage est perçue comme une commune à part entière, alors qu'en réalité, caprice de l'histoire, ce n'est qu'un lieu-dit partagé entre 2 cantons, Domène et Vizille, mais surtout entre 2 mairies : Vaulnaveys-le-Haut et St-Martin d'Uriage.

C'est la raison pour laquelle nos prédécesseurs élus des 2 communes se sont depuis 1923, date de la création d'une chambre d'industrie thermale, jusqu'à aujourd'hui encore avec le SIGU (Syndicat intercommunal de gestion d'Uriage) intelligemment dotés d'outils permettant la gestion et la promotion de ce territoire commun.

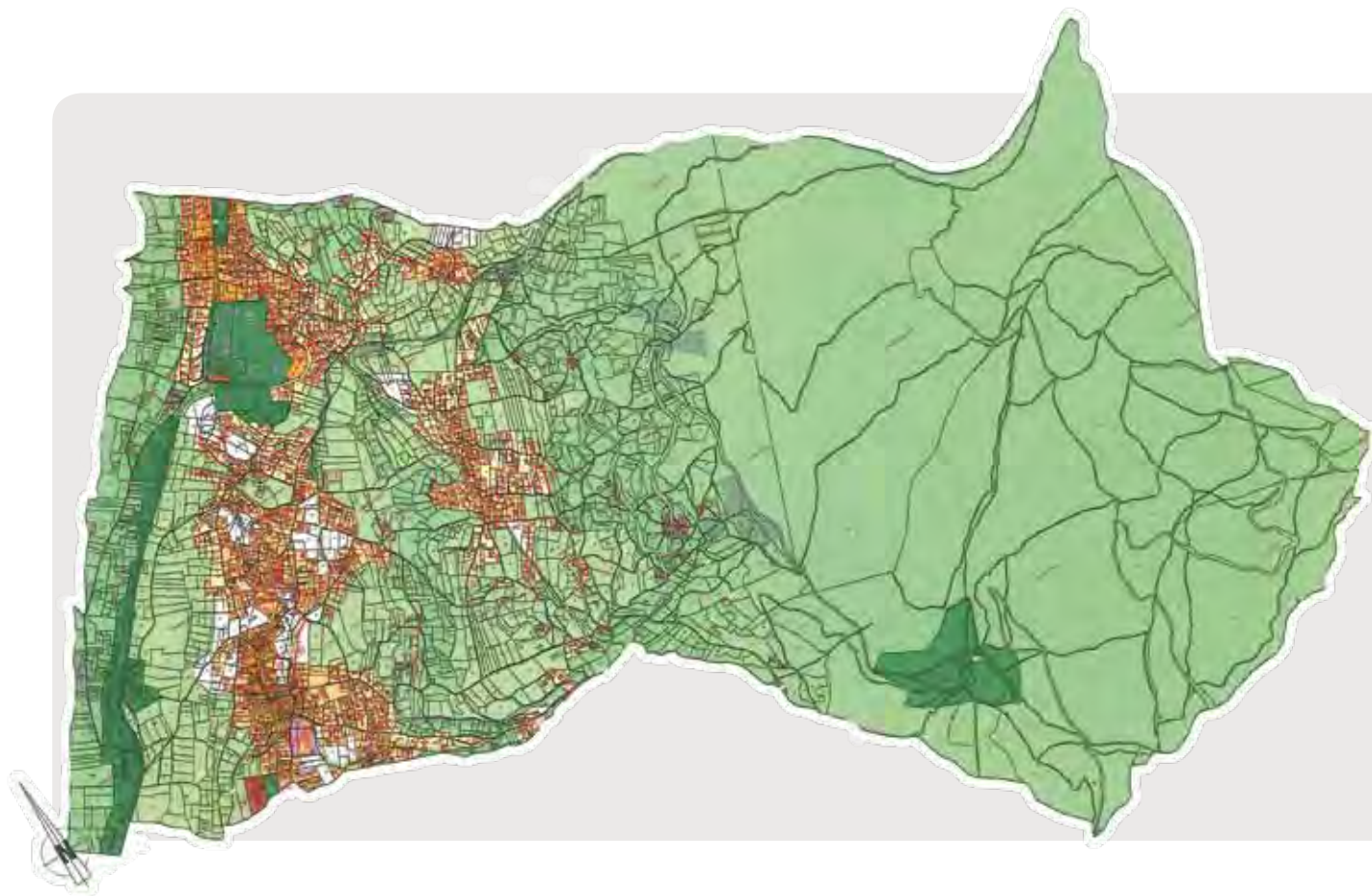
Grâce aux efforts des 2 communes la station s'est équipée d'un hôpital thermal intercommunal devenu HRU (Hôpital Rhumatologique d'Uriage).

Les réouvertures du Casino et du Golf ont largement contribué à redonner à Uriage son charme et son lustre d'antan.

A présent, alors que la station a besoin de reprendre un nouvel élan, notre commune, parce que la géographie est ainsi faite, a pleinement conscience que la réponse ne peut être que dans un projet unitaire, global, harmonieux et cohérent.

Le SIGU (Syndicat Intercommunal de Gestion d'Uriage) est là et il doit être aujourd'hui le lieu de cette concertation mais, constatant l'évolution de l'organisation des structures communales dans notre pays, je n'exclus pas l'idée que dans un futur plus ou moins proche la géographie prenne sa revanche sur l'histoire et que les élus s'unissent pour donner une lecture plus simple de ce territoire car s'ils ont la mission de gérer le présent, ils ont aussi le devoir d'imaginer l'avenir.

Jérôme RICHARD,
Maire



Modifications du PLU

Approuvé le 16 Février 2006, puis modifié le 6 mars 2008 le PLU (Plan Local d'Urbanisme) donne dans l'ensemble satisfaction.

Ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas parfait. C'est ce qui a conduit la commission d'urbanisme qui est régulièrement confrontée à son usage à proposer non pas une révision, puisque le zonage n'est en aucun cas touché, mais une modification portant sur quelques points de règlement qu'il convenait d'améliorer.

Ces propositions ont été soumises à enquête publique, du 14 décembre 2009 au 15 janvier 2010, sous la responsabilité de M. LOPES, commissaire enquêteur, qui a transmis ses conclusions à la mairie le 15 février dernier.

Lors du conseil municipal du 23 février 2010, après examen de toutes les modifications proposées, les élus ont adopté les points suivants :

1. Corrections concernant la construction d'annexes et les conditions de leurs implantations.
2. Condition de desserte des terrains.
3. Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisations d'aires de stationnement.
4. Précisions concernant la transformation des bâtiments existants.
5. Précisions concernant les piscines.
6. Aspect extérieur des constructions.
7. Correction de trois erreurs matérielles sur les cartes de zonage.
8. Précisions concernant les réseaux.
9. Servitude autour du cimetière.
10. Précisions concernant le raccordement aux réseaux dans la zone UI.
11. Correction concernant les risques naturels.
12. Précisions concernant l'aménage-

ment de la zone AUc à Belmont. Toutes les modifications ont été adoptées à l'unanimité sauf la modification n°9 (2 abstentions). Le détail de leur teneur est consultable en mairie.

Par ailleurs, une nouvelle modification devrait intervenir dans le courant de l'année 2010, afin d'intégrer les conclusions du rapport sur les zones humides et leurs traductions réglementaires.



Actualité

Suite à l'enquête publique réalisée en décembre 2009 et janvier 2010, le Conseil Municipal du 23 février dernier a adopté une modification du Plan local d'urbanisme portant sur certains articles de sa partie réglementaire (mais ne modifiant pas le zonage apparaissant sur cette carte).

Ravalement de façades

Afin d'améliorer le cadre de vie par la mise en valeur des façades et de l'architecture, la municipalité a créé un fonds d'aide au ravalement des immeubles donnant sur la D 524 dans le centre bourg.

Cette aide peut représenter jusqu'à 20% du coût TTC des travaux, mais attention 2010 est **la dernière année de ce fonds triennal mis en place en 2008.**

Les propriétaires ou co-propriétaires désireux de profiter de cette opportunité peuvent retirer une plaquette explicative en Mairie ou se renseigner au 04.76.89.18.05

Mieux connaître les activités des services municipaux

Zoom sur... le contrôle de l'urbanisme

1. Qu'est-ce que le contrôle de l'urbanisme ?

Comme chacun sait, la Commune est la collectivité territoriale compétente en matière d'urbanisme à l'échelle de son territoire. Mais cette compétence, si elle est connue, n'implique pas seulement la réglementation de l'urbanisme et la délivrance des autorisations de construire, elle doit être accompagnée également d'une mission de contrôle du respect de ces règles et décisions administratives.

Quand il s'agit d'urbanisme, les communes interviennent dans un domaine sensible, et sont souvent partagées entre volonté de développer leur territoire, en accueillant plus d'habitants ou en améliorant l'habitat et exigence du contrôle des règles communes de vie et des décisions municipales. Face à ce double objectif, peu de communes ont eu comme Vaulnaveys-le-Haut le courage de se donner les moyens humains et matériels de contrôler le respect des règles applicables en matière d'urbanisme et de veiller à leur mise en œuvre.

2. Mais alors, quelles sont les règles qui s'appliquent en matière d'urbanisme ?

Ce sont tout d'abord les textes qui ont valeur de loi. Il s'agit tout d'abord du Code de l'Urbanisme, mais aussi du Code Pénal qui liste les infractions et les peines pouvant être appliquées aux contrevenants.

Ensuite, dans le respect des lois, la commune adopte un texte à valeur réglementaire et d'application générale qui contient l'ensemble des règles applicables sur son territoire, et le découpage par zone de celui-ci. Vous l'aurez compris, il s'agit du Plan d'occupation des sols (POS), ou dans le cas

de communes comme Vaulnaveys-le-Haut du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce dernier document étant une version plus complète et prospective des anciens POS.

Enfin, dans le respect des lois (Code de l'urbanisme) et des règlements (PLU), le Maire a autorité pour prendre des décisions administratives individuelles en matière d'urbanisme, et ce après avis de la Commission urbanisme, composée d'élus et préparée en amont par les services de la mairie. Ces arrêtés municipaux peuvent concerner les Permis de construire, Déclarations de travaux, ou Permis d'aménager.

3. Qui a autorité pour prendre les décisions en matière d'urbanisme ?

Le code de l'urbanisme ayant valeur législative est bien sûr adopté par le Parlement, quant au PLU qui a valeur réglementaire, celui-ci est de la compétence du Conseil municipal, organe délibérant de la Commune. Les autorisations individuelles de construire ou de démolir sont en revanche des décisions du Maire, et sont prises sous la forme d'arrêtés.

4. Qui a autorité pour constater les infractions aux règles de l'urbanisme ?

En application de l'article 16 du Code de procédure pénale, le Maire est officier de police judiciaire et à ce titre il doit constater les infractions aux règles de l'urbanisme. Un agent de la commune dûment assermenté peut assurer cette mission. A Vaulnaveys-le-Haut, Philippe Dehez, responsable de la police municipale, a été agréé et nommé par une décision du Procureur de la République de Grenoble en date du 28 janvier 2008 pour constater les infractions aux règles

de l'urbanisme. Comme l'exige la procédure, il a ensuite prêté serment au Tribunal d'Instance et enfin un arrêté du Maire lui a délégué la compétence et lui confère l'autorité nécessaire à l'exercice de cette lourde responsabilité.

5. Quelles sont les principales infractions en matière d'urbanisme ?

Certaines infractions concernent directement l'urbanisme :

- construction sans autorisation ;
- non respect d'une autorisation de construire ;
- édification irrégulière de clôture.

Afin d'éviter d'éventuelles déconvenues, il faut penser à déclarer préalablement tout projet de travaux en mairie. En cas de doute et afin de connaître la procédure administrative correspondant à votre projet (déclaration préalable ou autorisation), n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de la mairie.

D'autres infractions, assorties souvent de peines plus lourdes, sont prévues en cas d'obstruction aux missions de contrôle :

- obstacle au droit de visite des constructions par les autorités habilitées ;
- intimidation envers l'agent verbalisateur ;
- poursuite des travaux malgré une décision judiciaire ou un arrêté en ordonnant l'interruption.

Les peines correspondantes :

Le plus souvent il sera simplement demandé au contrevenant de se mettre en conformité avec la règle.

Toutefois, en cas d'ouverture d'une instruction judiciaire, le juge compétent peut décider d'appliquer une amende forfaitaire de 750 € minimum pour une contravention de 5^e classe ou de 1 500 € minimum pour un délit.

6. Lorsqu'une infraction aux règles est constatée, quelle est la procédure ?

La première étape consiste à constater l'infraction, dont le policier aura eu connaissance, soit dans le cadre de ses tournées de surveillance, soit par une information qu'il ira ensuite vérifier sur place. Il constitue ensuite un dossier de constat, soit en prenant des photos depuis la voie publique lorsqu'il s'agit d'un domicile (construction achevée), soit en prenant des photos sur place lorsqu'il s'agit d'une construction inachevée (non considérée juridiquement comme un domicile).

Le constat est porté dans un procès verbal de contravention ou dans un rapport de délit, notifié par le Maire au propriétaire, par courrier avec avis de réception ou par remise en main propre. La copie est transmise ensuite à l'Officier de police judiciaire compétent (Gendarmerie de Vizille) qui vise la procédure et envoie le dossier au Procureur de la République. C'est cette transmission qui déclenche la phase judiciaire de la procédure. Dès lors, l'affaire n'est plus du ressort des services municipaux, mais de celui de l'autorité judiciaire.

L'Officier de police judiciaire va ensuite entendre l'auteur des faits, en vertu du principe contradictoire. Suite à cela, soit l'auteur des faits se met en conformité et la procédure peut être classée par le Procureur, soit il refuse et le Procureur peut décider d'ouvrir une instruction judiciaire. L'affaire sera ensuite jugée par la juridiction compétente (Tribunal de police pour les contraventions et Tribunal correctionnel pour les délits).

7. Pourquoi avoir mis en place un tel service à la Mairie de Vaulnaveys-le-Haut ?

Dans un contexte de fort développement de la Commune, et de demandes croissantes d'autorisations de construire, il est apparu nécessaire aux élus municipaux de veiller à ce que les règles adoptées et les autorisations délivrées soit réellement suivies d'effet, et ne restent pas lettre morte. En effet, chaque habitant de la commune est en droit d'exiger la plus grande rigueur en la matière. Pour ces raisons, en 2007, la Mairie s'est donné les moyens de contrôler l'urbanisme.

Depuis, le contrôle de l'urbanisme a permis de constater un certain nombre d'infractions et de mettre en conformité de nombreuses constructions ne respectant pas les règles d'urbanisme. Il a pu s'agir par exemple de travaux ne respectant pas les termes de l'autorisation délivrée (pour des habitations, garages, abris de jardin, etc.), ou encore du changement de destination d'un local sans autorisation (transformation de greniers ou annexes non destinés à l'habitation en locaux habitables).



Philippe Dehez, le responsable de la Police municipale, a été assermenté pour constater les infractions aux règles de l'urbanisme.



Le clocher

En 1905, le parlement adoptait une loi concernant la séparation des Églises et de l'État. Depuis lors les communes devenues propriétaires sont responsables de l'état des églises et des meubles qui leur appartiennent, de leurs réparations et de leur entretien même s'ils n'en ont pas la jouissance. Les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, etc...) restent quant à eux à la charge de la Paroisse. La Commune de Vaulnaveys-le-Haut réalise régulièrement des travaux pour maintenir en bon état ses lieux de culte : l'église St-Jean et la chapelle St-François de Sales. C'est dans ce cadre qu'en fin d'année, une entreprise spécialiste en travaux acrobatiques est intervenue pour assurer le nettoyage et le désherbage du clocher. La Mairie était alors rapidement alertée par les techniciens suite à la découverte de désordres de structure au niveau des voûtes qui soutiennent les clochetons

situés à la base du clocher. Devant un risque potentiel d'effondrement, les élus ont pris les dispositions pour sécuriser l'édifice et ses abords par délimitation d'un périmètre interdit et en commandant à la société FITS les travaux d'étalement des pierres instables. Il a également été fait appel à un architecte du patrimoine pour un diagnostic. Au vu des travaux importants à réaliser, une étude sera lancée pour établir précisément l'ampleur du chantier et les coûts associés. Elle permettra à la Mairie de contacter les différentes structures susceptibles de lui apporter les financements indispensables. Une aide a été demandée à la Commune de Vaulnaveys-le-Bas avec qui nous partageons l'utilisation de l'église et du cimetière et elle y a répondu favorablement. Ce geste est de bon augure dans le cadre de nos discussions sur un projet de convention entre nos 2 communes.

Haiti solidarité

Lors du conseil municipal du 23 février dernier, la commune de Vaulnaveys-le-Haut a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 600€ à l'association «Energies Sans Frontières» qui est venue lui présenter un projet d'aide aux populations sinistrées d'Haïti.

ESF fonctionne uniquement avec des bénévoles (effectif 2009 : 134 personnes). Elle est présente dans tout Rhône Alpes et se donne pour mission d'améliorer le cadre de vie des populations, de favoriser le développement local afin de promouvoir un accès aux soins et à la formation. Ses actions permettent l'accès à l'eau et à l'électricité des villageois afin de leur apporter une plus grande autonomie.

Les projets sont conduits sous forme de chantier-école afin d'assurer la pérennité des réalisations par l'appropriation des savoirs par les populations.

Le projet présenté pour HAITI sera conduit en zone rurale, dans un secteur encore peu touché par l'aide humanitaire. Il permettra la réalisation d'un camp de toile, avec eau, électricité et sanitaires, la réhabilitation d'une école, d'un dispensaire, d'un orphelinat ainsi que la mise en place d'un projet de maraîchage afin de rendre les populations à terme autosuffisantes.

Association loi 1901, ESF ne fonctionne que grâce à des partenariats avec des organismes publics ou des entreprises et bien sûr grâce aux dons de particuliers.

Contact :

Energies Sans Frontières
44 avenue de la République
38170 SEYSSINET PARISSET
Tél. 04.76.20.86.01
Email : esf.grenoble@orange.fr
Site : energiesansfrontiere.free.fr



Interview de Marine Francillon-Dewald

Elle travaille depuis plusieurs mois dans les nouveaux bureaux de la mairie ; elle est en passe de devenir un membre déterminant de notre équipe municipale et nous tenions à vous la présenter. Nous sommes donc allés à la rencontre de Marine Francillon-Dewald.



Marine Francillon-Dewald a rejoint l'équipe des employés municipaux

Bulletin Municipal : Marine, vous avez rejoint l'équipe des employés communaux de Vaulnaveys-le-Haut le 1^{er} décembre 2009. Pouvez-vous nous préciser pour quelle mission ?

Marine : J'ai d'abord été recrutée pour remplacer le Directeur Général des Services, en arrêt maladie. Cela m'a permis de mesurer la complexité d'un poste qui allie gestion du personnel (29 agents communaux), relation avec les élus, gestion des finances, des marchés publics et des affaires juridiques, sans oublier bien sûr le traitement des affaires courantes de la commune qui prend beaucoup de temps et demande une grande disponibilité.

Cette mission m'a également permis de rentrer en contact avec l'ensemble des employés communaux et des élus et de mesurer le rôle de chacun. Venant d'une grosse structure, j'ai compris que la gestion d'une petite commune était paradoxalement d'une grande complexité et demandait à tous une plus grande polyvalence.

BM : Vos expériences professionnelles précédentes étaient donc bien différentes ?

Marine : En effet, après un stage à la DRAC de Lyon, j'ai réussi le concours d'attaché territorial en Normandie, puis j'ai rejoint le Conseil Général de l'Isère en tant que juriste conseillère en contrats publics. Ce poste, qui requiert une grande rigueur, m'a beaucoup appris, d'autant que je me suis parallèlement formée au management et à la gestion de projet dans le cadre de la for-

mation des cadres territoriaux. Mais j'ai vite compris que cette fonction, pour intéressante qu'elle soit, m'enfermait dans une spécialité qui ne comblait pas toutes mes aspirations. C'est pourquoi j'ai demandé une disponibilité pour aller travailler à la ville de Grenoble comme chargée de mission administrative et financière dans le secteur de l'animation et de la jeunesse. Ce remplacement de sept mois m'a permis d'acquérir des compétences nouvelles et m'a confortée dans l'idée de rechercher un poste polyvalent. C'est pourquoi, j'ai répondu à l'offre de Vaulnaveys-le-Haut.

BM : Depuis le 8 mars, vous occupez de nouvelles fonctions au sein de notre équipe.

Marine : En effet, au retour de M. Goldschmid, on m'a proposé de rester en tant que chargée de mission auprès du maire.

BM : Quelles sont donc vos nouvelles missions ?

Marine : Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, la gestion communale est d'une grande complexité : une de mes missions principales est d'abord liée à l'amélioration de l'organisation de la mairie et notamment à la communication interne et externe. Il s'agit d'élaborer des outils permettant d'optimiser le travail de chacun, de faciliter la communication entre les différents services, mais aussi entre les élus et les services. Je suis également chargée d'élaborer des outils de gestion des ressources humaines ainsi que des outils

“...j'ai compris que la gestion d'une petite commune était paradoxalement d'une grande complexité et demandait à tous une plus grande polyvalence.

d'analyse destinés à améliorer le suivi budgétaire.

Compte tenu de ma formation initiale, je suis responsable des affaires juridiques et de la création d'une fonction marchés publics, missions qui demandent à être développées au sein de la Mairie.

Enfin, je suis également chargée des relations avec les partenaires extérieurs : au moment où l'intercommunalité prend toute sa mesure, c'est une mission prioritaire, passionnante mais particulièrement complexe et chronophage.

BM : Voilà donc un programme multiple qui doit combler votre vœu de polyvalence. Mais d'où vous vient ce goût pour la chose publique ?

Marine : Il me semble avoir toujours été attirée par ce secteur. Cela m'a amenée, après un bac ES, à suivre une fac de droit avec spécialisation en droit public. J'ai ensuite poursuivi avec un DESS en droit du patrimoine culturel.

BM : Voilà un tout autre secteur...

Marine : En effet, mais il me tient particulièrement à cœur ! En fait, en même temps que le concours d'attaché, j'ai obtenu une licence d'histoire de l'art et je reste particulièrement sensible à toutes les formes d'expressions artistiques. La culture tient une grande place dans ma vie. Par exemple, je suis trésorière d'une association « un grand bol d'art » dont le siège se situe à Grimone, petit village montagnard où j'ai grandi. Tous les étés, nous organisons un stage



Grimone, village natal de Marine et berceau de l'association "un grand bol d'art"

de théâtre qui réunit amateurs et professionnels et à l'issue duquel nous montons quelques représentations de spectacle créées. C'est un moyen pour moi de garder un lien avec mon berceau familial tout en faisant des rencontres passionnantes.

BM : Nous sommes bien loin de la rigueur des marchés publics...

Marine : Sans doute, mais mon équilibre tient à tout cela.

BM : Tout semble donc vous sourire...

Marine : C'est vrai ! Sur le plan professionnel, je suis particulièrement enthousiasmée par les différentes missions à mener sur Vaulnaveys, d'autant que j'ai trouvé ici un accueil chaleureux tant au niveau du personnel que des élus.

Et sur le plan privé, je suis mariée depuis bientôt deux ans, et mon mari a obtenu sa mutation pour venir me rejoindre. Lui et mes deux chats, me voilà donc comblée ! Au moins pour le moment...

Action jeunesse et Centre de loisirs



Depuis le 1^{er} janvier, nous avons rejoint la CCSG. C'est donc une année de transition qui s'ouvre à nous puisque la compétence jeunesse n'est pas encore prise sur ce territoire. Un arrangement permet cependant à Vaulnaveys de poursuivre toutes les actions initiées les années précédentes tant au niveau des jeunes que du centre de loisirs.

C'est donc sans difficultés que 24 adolescents ont pu participer au séjour de ski et surf organisé du 13 au 20 février à la Toussuire, en Savoie. Tout s'est passé pour le mieux et chacun a pu goûter, à son niveau, aux plaisirs de la neige et de la vie en collectivité.

C'est également sans problème que le centre de loisir ouvrira ses portes pendant les vacances de Pâques du 12 au 16 avril. L'accueil des enfants de 3 à 12 ans se fera de 8h00 à 18h00, toujours sous la responsabilité de la directrice, Patricia Belando.

Cet été, le centre de loisirs fonctionnera pendant tout le mois de juillet et une bonne surprise pourrait bien vous attendre fin août...

Enfin cette année de transition se traduit par une présence accrue de Didier Jouve, notre animateur, qui sera sur la commune tous les mardis, mercredis et jeudis. Il tiendra des permanences

en mairie tous les mercredis de 10h00 à 12h00 afin de répondre à toutes vos questions ou suggestions.

Pour l'instant, Didier est allé renforcer l'équipe d'encadrement du ski du mercredi, mais dès le mois d'avril, il devrait reprendre ses permanences à la maison des jeunes (face aux écoles) de 13h00 à 18h00 et proposer un nouveau programme d'activités pour les 12-17 ans. Il sera également présent à la maison des jeunes pendant les vacances de Pâques.

Enfin, la possibilité de voir notre jeune animateur certains jours aux écoles proposer des activités sur les temps périscolaires (de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 17h30) est également actuellement à l'étude.

l'article en +

Des éclairages sur deux réformes en cours

Officiellement supprimée ce 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle laisse la place à la CET (Contribution Economique Territoriale) constituée d'une cotisation foncière basée sur les immobilisations foncières et d'une cotisation sur la valeur ajoutée, dans laquelle par exemple le nombre d'emplois joue un rôle important.

Le but de cette réforme est d'alléger la charge d'imposition sur les entreprises et de les rendre plus compétitives. Elle est mise en place en deux temps :

En 2010, les entreprises paieront de nouveaux impôts de remplacement à l'Etat qui versera aux collectivités une « compensation relais » qui leur garantit le maintien de leurs ressources.

En 2011, les collectivités percevront directement les cotisations payées par les entreprises. Elles percevront également une taxe sur les entreprises de réseaux, la part départementale de la taxe d'habitation et une taxe sur les surfaces commerciales.

Il sera en outre créé un fonds de compensation, « Fonds National de Garantie Individuel de Ressources » chargé de redistribuer aux collectivités déficitaires les gains des collectivités excédentaires.

Cette réforme ne devrait rien changer pour l'instant pour les ménages mais on peut se poser la question sur le long terme. En effet, la part de leur apport dans les ressources des collectivités devenant plus importante, si les besoins

venaient à augmenter, cela pourrait conduire quasi-inexorablement à une répercussion sur les impôts locaux.

En ce qui concerne la réforme des collectivités territoriales la mesure phare est celle de la création des conseillers territoriaux qui siégeront à la fois au conseil régional et au conseil général. Ils auront un mandat de 6 ans et seront élus en 2014.

Cela coïncidera avec l'achèvement de la couverture intercommunale du territoire et la mise en place de « métropoles » d'une population de plus de 450 000 habitants.

Pour en savoir plus
www.economie.gouv.fr/tp-cet
www.lareformedescollectivites.fr



Maisons fleuries 2009

Cette année encore, c'est devenu une tradition, le concours "maisons fleuries" a connu un grand succès.

Malgré la sécheresse, nombreux sont ceux qui ont réussi à faire pousser des fleurs de toutes sortes pour le plaisir de tous.

Les habitants du Bourg, de Belmont et de tous les hameaux ont participé en envoyant leurs photos qui ont été exposées à la salle Jean Platel le jeudi 26 novembre 2009. De nombreux élus s'étaient joints à la commission environnement pour féliciter les participants.

Cette année, il n'y a pas eu de "podium", chacun a été récompensé par un bon de 40€ à valoir sur l'achat de fleurs aux "jardins de Belledonne" de M. Bourrin.

Cette sympathique manifestation s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

Merci à tous ceux qui, grâce à leurs efforts contribuent à l'embellissement de notre commune.



Cette manifestation sera reconduite en 2010.

Nous rappelons que ce "concours" est ouvert à tous les habitants de la commune. Nous nous tenons à votre disposition pour prendre les photos, si vous le souhaitez.

Vaulnaveys-le-Haut & Vaulnaveys-le-Bas

En ce début d'année 2010, Vaulnaveys-le-Haut s'est vraiment tournée vers le Sud.

En même temps que son entrée dans la CCSG, la Municipalité et son homologue de Vaulnaveys-le-Bas ont décidé d'un commun accord de renouer pour des liens plus forts. Au-delà de l'amitié qui les anime, les deux collectivités souhaitent se rencontrer régulièrement afin d'échanger sur des sujets qu'ils partagent.

Dès ce mois de février une première rencontre avait lieu en Mairie. Jean-Marc Gauthier, Maire de Vaulnaveys-le-Bas

et Gilles Margat son adjoint, Marc Odru pour Vaulnaveys-le-Haut ainsi que plusieurs élus des 2 commissions travaux respectives ont débattu activement sur l'élaboration d'un projet de convention. L'objectif est de préciser les modalités d'entretien d'équipements ou bâtiments dont les 2 communes partagent la jouissance (église, cimetière, ponts, voirie, etc..) et de proposer une répartition équitable des frais en résultant.



Les vœux du Maire

Le 8 janvier, Jérôme RICHARD a présenté ses vœux à la population. Il a tracé les grandes lignes de la politique communale et profité de cette sympathique cérémonie pour remettre à Charles MUSSO une médaille du travail bien méritée.



"Quelques nouvelles du pédibus"

Depuis sa mise en service à la rentrée dernière, le pédibus qui fonctionne relativement bien se met en marche tous les matins pour l'école. Sa croissance s'est d'ailleurs récemment vu augmenter par la création d'une nouvelle ligne (qui passe derrière le cimetière) et récupère ainsi 7 enfants supplémentaires. Les 2 autres lignes emmènent une douzaine d'enfants pour la Gorge et une dizaine pour les Guichards. Nous pouvons donc féliciter à nouveau l'ensemble des

parents "conducteurs" pour cette réussite qui contribue notablement à alléger l'encombrement du parking de l'école.

Nous en profitons également pour renouveler notre appel auprès d'autres parents volontaires dont l'implication nouvelle est nécessaire pour améliorer mais surtout pérenniser cette action à la rentrée prochaine.



Rappel

Les inscriptions au pédibus se font auprès de M. Arnoud à la cantine scolaire.



Fermeture de classe à l'école maternelle

Vu les effectifs en baisse et des prévisions ne démontrant pas une remontée du nombre d'enfants dans un avenir très proche, l'Inspectrice de l'Education Nationale, au cours d'un entretien avec Monsieur le Maire et le responsable de la commission scolaire, a annoncé pour la rentrée prochaine une fermeture de classe à l'école maternelle.

Bienvenue

Le 1^{er} février, les vaulnaviards ont retrouvé leur bureau de tabac presse. Delphine Giandoriggio a en effet ouvert le «lutin vert», dans l'immeuble acquis par la municipalité au centre du bourg.

Delphine, son époux rugbyman Julien Giordano et leurs deux enfants habitent Vaulnaveys-le-Haut depuis deux ans.

Une idée a ainsi germé : participer à la rénovation et au renouveau du centre du village en se portant candidate à la reprise du bureau de tabac dans ces nouveaux locaux.

Jeune et dynamique, Delphine Giandoriggio entend donner une image plus moderne à son commerce, en développant ce qui peut intéresser les enfants (presse, jeux...), les petits cadeaux de dernière minute (bijoux ou objets de décoration) et un rayon qu'elle a intitulé «bien être» où on pourra trouver huile d'argan, savons ou bougies parfumées, etc... Bonne chance et bon courage à nos nouveaux commerçants.

*Delphine Giandoriggio
notre nouvelle ruraliste*



Toute l'année, des expositions à la bibliothèque

Le livre est le prétexte aux rencontres insolites, aux échanges et au partage d'expérience de lecture. Il élargit notre horizon.

Le livre est au cœur des actions que nous menons à la bibliothèque, notamment la présentation d'expositions temporaires qui abordent des thèmes variés. Les expositions sont prêtées par la Bibliothèque départementale de l'Isère qui possède un catalogue constitué d'une centaine de références. Chaque exposition est accompagnée d'une bibliographie dont les titres, disponibles à la bibliothèque, peuvent être empruntés par les lecteurs.

A l'automne, nous avons ainsi proposé le travail de l'artiste plasticien-photographe-poète Jacques Milan, et des différentes formes artistiques qu'il interroge pour mettre en scène ses rêves et souvenirs d'enfance autour de la mer, des plages, des ports, etc. (Bateaux de sable, octobre-novembre 2009).

Actuellement et jusqu'au 26 mars, la bibliothèque municipale présente l'exposition " Promis, juré, on s'écrira... " A l'heure des téléphones portables, des SMS, et des courriels, les échanges épistolaires et la lettre suscitent toujours des plaisirs multiples et variés.

L'exposition à travers douze panneaux et une cinquantaine d'ouvrages, aborde de façon ludique la question de l'écrit au XXI^e siècle. Elle retrace l'histoire du courrier en évoquant notamment l'administration postale.

En juin et juillet, le Grenoblois Jérôme Ruillier sera à l'honneur. L'auteur-illustrateur a publié plusieurs albums jeunesse remarquables pour la simplicité d'un trait à grande portée sensible. Tirées de certains de ses livres, les planches encadrées de ses dessins viendront enrichir les cimaises et les présentoirs des espaces de la bibliothèque.

Toutes ces expositions sont à découvrir pendant les heures d'ouverture au public, à l'occasion d'une première visite ou de l'échange de vos livres : mardi de 17h à 19h, mercredi de 17h à 19h, vendredi de 16h30 à 19h, samedi de 10h à 12h.



Bibliothèque municipale
71 Place du Champ de Foire
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT
Tél : 04.76.89.25.05
bibliotheque.vaulnaveyslehaut@orange.fr



Vous avez des DVD dont vous voulez vous séparer ?

Films, reportages, documentaires, musique etc... Pensez aux malades de l'hôpital rhumatologique d'Uriage. La bibliothèque leur propose une nouvelle occupation et récupère les DVD que vous ne voulez plus.

Vous pouvez les déposer :

- à la réception de l'hôpital,
- à l'accueil de la mairie de Vaulnaveys-le-Haut,
- au tabac-presse « Chez Joce » le Bourg à Saint-Martin-d'Uriage,
- ou joindre Madame Maryse Gaspard tél : 04 76 59 70 31 qui se propose de les récupérer au domicile des donateurs.

Merci pour votre générosité !

Vœux de la CCSC

Le président, Norbert GRIMOUD, entouré des vice-présidents du Sud Grenoblois, du député Michel ISSINDOU et de Jérôme RICHARD, lors de la cérémonie des vœux organisée le 13 janvier dernier à Vaulnaveys-le-Haut. Ce choix apprécié a montré toute la volonté de la communauté de confirmer ses engagements auprès de notre commune.





Le 24 octobre, réjouissante ouverture de la saison avec la comédie d'Emmanuel Beaufils, *De l'art ou du cochon*.



Le 28 novembre, VLH accueille le célèbre humoriste, Serge Papagalli et ses « agaceries » dans une salle polyvalente à son comble. Après le spectacle, échanges autour d'un verre de vin... rouge bien sûr !



Le vendredi 11 décembre, grand marché de Noël à Vaulnaveys-le-haut.



Les organisateurs du comité des fêtes prennent soin des visiteurs en leur proposant de délicieuses crêpes... avant le vin chaud offert par la municipalité !



Le 5 décembre, un beau souvenir pour tous ceux, fort nombreux, qui ont eu la chance d'assister au concert donné à l'église. Les Riverside Singers constituent un ensemble vocal de qualité et une belle bande de copains...



Comme chaque année et un peu en avance, le 15 décembre, le Père Noël est venu distribuer ses cadeaux aux 18 enfants des employés communaux.



Le 22 novembre, le traditionnel repas des anciens a réuni dans une ambiance particulièrement conviviale 106 participants. Ce sont par ailleurs 222 de nos concitoyens qui ont choisi de recevoir un colis de Noël.

Des rendez-vous à ne pas manquer !

AU FIL DES SAISONS :

Nous quittons enfin les frimas de l'hiver, et pour fêter le printemps, nous vous invitons à embellir vos jardins en faisant honneur aux plants de **la foire de mai, organisée le dimanche 9 mai sur la place de l'église**. Cette année encore, cette manifestation se doublera d'un grand vide-grenier ouvert aux particuliers. C'est le moment d'offrir une seconde vie aux objets surannés qui encombrant nos caves et nos greniers. Côté pratique, une restauration sous chapiteau sera organisée sur la place.

Comme tous les ans, nous fêterons l'arrivée de l'été avec **les feux de la St-Jean, le samedi 19 juin**. Version allégée cette année, mais toujours placée sous le signe de la fête : barbecue, feux et grand bal gratuit sauront réjouir petits et grands.

Quant au **repas champêtre, il est déplacé au 10 samedi juillet** et se déroulera cette année dans le cadre des veillées de Belledonne.

En effet, pour la première fois, nous avons décidé de programmer cette belle soirée réunissant tradition et modernité. C'est à **Prémol** que nous vous accueillerons pour un rendez-vous organisé autour de trois temps forts : en première partie de soirée, trois itinéraires différents seront proposés aux petits et aux grands : histoire de la Chartreuse, paroles de forestier sur le nouveau sentier de découvertes de l'ONF et contes pour les enfants sur les traces de l'ours.

De grandes tables seront mises en place pour déguster un repas champêtre dans un cadre original et précieux aux yeux de tous.

Enfin, la soirée s'achèvera par un spectacle de chansons « poético rigolotes » proposé par le groupe " les drôles d'idées ".

QUELQUES NOUVEAUTES !

Entrée dans la CCSG (Communauté de communes du Sud Grenoblois), la commune de Vaulnaveys s'est empressée de répondre favorablement aux propositions d'animations qui lui ont été faites.

Outre les journées révolutionnaires et Equirando qui font grand bruit et devraient attirer plusieurs milliers de visiteurs fin juillet, la CCSG nous a proposé de participer à deux rendez-vous plus modestes.

Il s'agit tout d'abord du **mardi des jeux et du patrimoine qui se déroulera à Prémol le 3 août**. Les familles auront le plaisir d'être initiées par un animateur professionnel à des jeux anciens, grands jeux en bois magnifiques, qui seront mis gracieusement à leur disposition tout l'après-midi.

Le lendemain, **4 août, c'est au mercredi des enfants que nous convions nos chères têtes blondes**, sous la forme d'un spectacle jeune public programmé par l'office de tourisme du sud grenoblois et organisé à la salle polyvalente de Vaulnaveys.

Nous espérons que vous serez nombreux à honorer ces rendez-vous résolument placés sous le signe du plaisir et de la convivialité !



5 février, deuxième conférence d'une série de 4. Ce récit d'un voyage en tandem a été pour beaucoup l'occasion de découvrir l'Amérique du sud autrement.



Le 12 mars, un public nombreux et attentif s'était déplacé pour la troisième conférence de la saison afin d'écouter M. Corjon parler des bienfaits des plantes sur notre santé.

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois

Depuis le 1^{er} janvier 2010 notre commune a intégré la Communauté de Communes du Sud Grenoblois. Aussi nous a-t-il semblé indispensable de vous aider à faire mieux connaissance avec ce territoire et cette intercommunalité dont les compétences vont désormais s'exercer chez vous au travers de nombreux services.



SUD Grenoblois
communauté de communes

Carte d'identité

Date de création : 2003
Président : Norbert GRIMOUD
Siège : Clos Jouvin – 100 Montée de la Creuse
38560 JARRIE
Tél/Fax : 04.76.68.84.60 / 04.76.68.47.13
Site : <http://www.sudgrenoblois.fr>
Email : accueil@sudgrenoblois.fr



« Le Sud Grenoblois affiche sa volonté de construire un projet de développement harmonieux et solidaire, un véritable projet de vie pour les communes du territoire. Notre plan d'action va mettre l'accent sur la création de services pour la population, en matière de petite enfance par exemple ou en favorisant la réalisation de logements, ou encore par la mise en place de nouvelles lignes et parkings relais pour faciliter vos déplacements. Notre souci est de répondre à vos besoins, en vous accompagnant et en agissant toujours plus pour vous ».

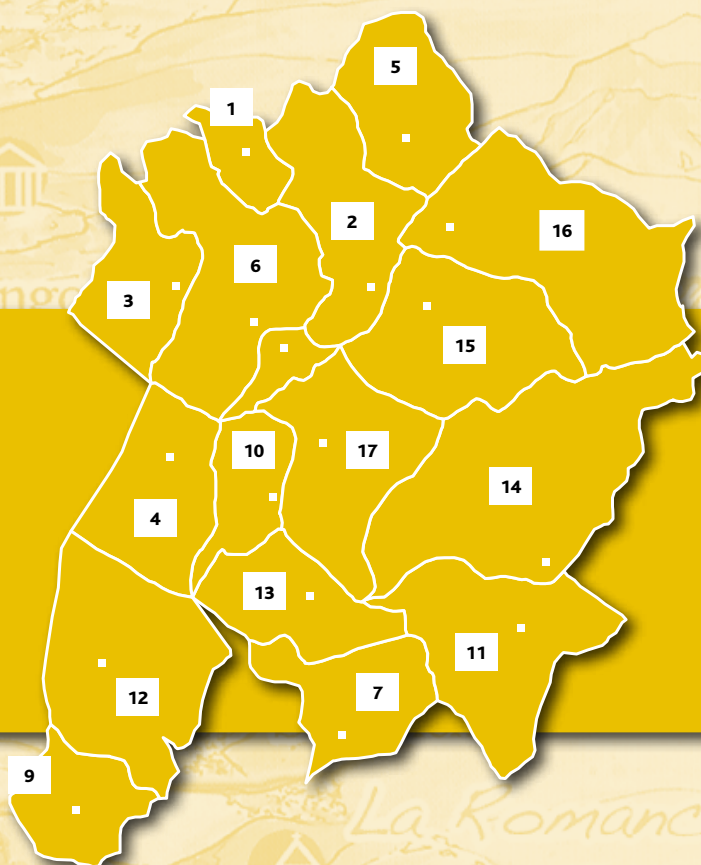
Le président, Norbert GRIMOUD

historique

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois (14 communes) s'est créée en 2003. Elle a fait suite à la communauté de communes du Plateau créée en 1995 qui était composée de Brié-et-Angonnes, Champagnier, Herbeys et Jarrie.

Puis 3 communes ont été intégrées dans la Communauté de Communes du Sud Grenoblois :
Bresson le 1^{er} janvier 2005, arrivant de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
Laffrey, le 1^{er} janvier 2006, arrivant de la communauté de communes de la Matheysine
Vaulnaveys-le-Haut, le 1^{er} janvier 2010, arrivant de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

le territoire



Total

Nbre de conseillers
communautaires (titulaires) : 52
Superficie : 161,33 km²
Nbre habitants : 31 834
Nbre de commune : 17
Densité : 196 habitants/km²

1. Bresson

Nbre de c.c.* (titulaires) : 2
Superficie : 2,80 km²
Nbre habitants : 710 h

7. Laffrey

Nbre de c.c.* : 2
Superficie : 6,72 km²
Nbre habitants : 363 h

12. St-Georges-de-Commiers

Nbre de c.c.* : 3
Superficie : 14,62 km²
Nbre habitants : 2 053 h

2. Brié-et-Angonnes

Nbre de c.c.* (titulaires) : 3
Superficie : 9,70 km²
Nbre habitants : 2 323 h

8. Montchaboud

Nbre de c.c.* : 2
Superficie : 1,96 km²
Nbre habitants : 366 h

13. Saint-Pierre-de-Mésage

Nbre de c.c.* : 2
Superficie : 7,03 km²
Nbre habitants : 720 h

3. Champagnier

Nbre de c.c.* (titulaires) : 3
Superficie : 6,61 km²
Nbre habitants : 1 171 h

9. Notre-Dame-de-Commiers

Nbre de c.c.* : 2
Superficie : 4,79 km²
Nbre habitants : 470 h

14. Séchilienne

Nbre de c.c.* : 2
Superficie : 21,47 km²
Nbre habitants : 877 h

4. Champ-Sur-Drac

Nbre de c.c.* (titulaires) : 4
Superficie : 8,92 km²
Nbre habitants : 3 288 h

10. Notre-Dame de Mésage

Nbre de c.c.* : 3
Superficie : 4,53 km²
Nbre habitants : 1 234 h

15. Vaulnaveys-le-Bas

Nbre de c.c.* : 3
Superficie : 11,90 km²
Nbre habitants : 1 119 h

5. Herbeys

Nbre de c.c.* (titulaires) : 3
Superficie : 7,73 km²
Nbre habitants : 1 314 h

11. St-Barthélémy-de-Séchilienne

Nbre de c.c.* : 2
Superficie : 12,10 km²
Nbre habitants : 457 h

16. Vaulnaveys-le-Haut

Nbre de c.c.* (titulaires) : 4
Superficie : 16,68 km²
Nbre habitants : 3 442 h

6. Jarrie

Nbre de c.c.* : 5
Superficie : 13,26 km²
Nbre habitants : 4 040 h

*c.c. : conseiller communautaire

17. Vizille

Nbre de c.c.* : 7
Superficie : 10,51 km²
Nbre habitants : 7 887 h

les compétences qui évoluent

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de délégués élus par les communes membres parmi leurs conseillers municipaux. Leur répartition, en référence aux populations, est fixée de la façon suivante :

- 2 sièges au minimum pour chaque commune
- 1 siège supplémentaire à partir de 900 habitants
- 1 siège supplémentaire par tranche de 1000 à compter de 3000 habitants jusqu'à 5999 habitants
- 1 siège supplémentaire à partir de 6000 habitants

Néanmoins aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le Sud Grenoblois agit quotidiennement pour favoriser et défendre sur le périmètre des 17 communes des actions relatives au développement économique, au logement, à la gestion des déchets, à l'aménagement et aux transports. En transversalité de chacune de ces compétences, viennent s'ajouter les finances, l'identité du territoire et les relations extérieures, l'environnement et le développement durable ainsi que l'évolution du territoire...

Concrètement, le Sud Grenoblois, c'est la collecte des déchets ménagers, le tri sélectif, les déchèteries. Le Sud Grenoblois, c'est aussi la création et l'aménagement de zones d'activités artisanales et industrielles ou encore l'aide à la création d'entreprises et le développement touristique de territoire. Le Sud Grenoblois c'est encore la création d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

Dépendantes), d'une aire d'accueil des gens du voyage, de parking relais...

Voilà tout l'intérêt d'une intercommunalité pour les habitants, autant de réalisations qui ne sont possibles que par l'union des forces des communes.

D'ailleurs l'arrivée de Vaulnaveys-le-Haut a coïncidé avec le désir de faire évoluer les compétences pour mieux répondre aux attentes des habitants et a abouti à la création d'une dixième vice-présidence en charge de l'action sociale. Celle-ci a pour objectif de répondre à des besoins tels que :

- les équipements intercommunaux d'accueil des enfants de 3 ans et plus (crèches, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles) ;
- centres de loisirs et d'activités (Vaulnaveys-le-Haut)
- dispositifs contractuels de type enfance jeunesse ;
- services à la personne : personnes âgées, handicapées, etc...



l'exécutif

Président

Norbert GRIMOUD
Période : 2003 - ...
Qualité : Maire de St-Georges de Commiers

Vice-présidents	Compétences	Qualité
1 ^{er} . Jacques NIVON	Chargé du développement économique, de l'agriculture, du tourisme et du commerce	Maire de Champ-sur-Drac
2 ^e . Georges CLAVERI	Chargé de l'aménagement du territoire	Adjoint au maire de Vizille
3 ^e . Gérard CRET	Chargé de l'administration générale, des finances et du personnel	Maire de Séchilienne
4 ^e . Gérard DARCUEIL	Chargé de la politique du logement	Adjoint au maire de Vaulnaveys-le-Bas
5 ^e . Michel DOFFAGNE	Chargé de l'évolution du territoire	Adjoint au maire de Jarrie
6 ^e . Francis CARRE	Chargé des déchets ménagers et du tri sélectif	Conseiller municipal de Notre-Dame-de-Mésage
7 ^e . Robert MEYER	Chargé de l'identité du territoire et des relations extérieures	Maire de Brié-et-Angonnes
8 ^e . Gilles STRAPPAZZON	Chargé des transports et des déplacements	Conseiller général du canton de Vizille – Maire de St-Barthélémy-de-Séchilienne
9 ^e . Françoise CLOTEAU	Chargée de l'environnement et du développement durable	Maire de Champagnier
10 ^e . Claude GABELLE	Chargé de l'action sociale (services à la personne, enfance jeunesse, personnes âgées)	Conseiller municipal de Vaulnaveys-le-Haut

Quels en sont les axes ?

- Accompagner la population : crèches, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles, équipements sportifs...
- Aménager l'espace : espaces naturels, agricoles, économiques et d'habitation...
- Respecter l'environnement : gestion des déchets, tri sélectif, compostage, lutte contre la pollution...
- Dynamiser l'économie : emploi, zones d'activités, tissu artisanal, commerce de proximité...
- Privilégier le tourisme : hébergement d'accueil, restauration, information...
- Développer l'habitat : habitat collectif, logement social, ressources foncières, cadre de vie...
- Faire évoluer les transports : liaisons sur le territoire et l'agglomération, parking relais, covoiturage...
- S'inscrire dans une démarche de développement durable : faire du développement durable une priorité dans toutes les actions...
- Intensifier l'esprit communautaire : identité du territoire partagée et amplifiée, actions communautaires...

un projet de développement fort

Ainsi le Sud Grenoblois est une communauté qui vit, qui bouge. Prenant en compte les spécificités de chaque commune, il est pilote pour proposer un projet collectif de grande ampleur. Ainsi, pour faire face aux enjeux de

demain, il élabore pour son territoire un projet de développement.

Celui-ci lui permettra d'afficher avec ambition son plan d'action pour accompagner les habitants et organiser son espace pour les années à venir.

accompagner
aménager
respecter
dynamiser
privilégier
développer
évoluer
préserver

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Pour faire face à la crise actuelle du logement, le Sud Grenoblois, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la Région Rhône-Alpes se sont associées pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les années 2009 à 2012.

Ce programme concerne les 17 communes du territoire et permet la mobilisation de financements. Il vise à inciter les propriétaires occupants à réaliser des travaux d'amélioration et de réhabilitation de leur logement et les propriétaires bailleurs à améliorer ou à créer des logements locatifs.

L'OPAH permet donc de bénéficier de subventions pour améliorer la qualité énergétique des logements, réaliser des travaux de mise aux normes, adapter un logement à un handicap, améliorer son confort, rénover ou créer un logement locatif.

L'objectif affiché est de réhabiliter en trois ans 155 logements (90 propriétaires occupants, 65 logements locatifs à loyers maîtrisés). Pour ce faire, l'OPAH disposera de 1,3 M€ de subventions fournies par la Communauté de communes (300 000€), la Région (70 000€) et l'ANAH (930 000€ financés entièrement par Epergos 1% logement).

Les propriétaires intéressés trouveront une aide auprès de H et D Conseils ou PACT Isère qui leur apporteront :

- une information sur toutes les aides financières mobilisables,
- des conseils techniques et financiers pour définir la faisabilité du projet,
- un calcul pour l'optimisation des subventions,
- une étude complète dans l'hypothèse d'un projet locatif.

Les propriétaires présenteront ensuite leur dossier à une commission. Ils devront attendre que le dossier soit accepté pour lancer les travaux qui devront obligatoirement être effectués par des professionnels. Les aides de l'OPAH sont cumulables avec d'autres mesures comme l'éco-prêt à taux zéro par exemple.



Pour en savoir plus

CCSG 04.76.68.84.60

H et D Conseils 04.76.85.13.65

PACT Isère 04.76.47.82.45



Le pass foncier

Il s'agit d'un nouveau dispositif permettant d'aider les ménages aux revenus modestes à devenir propriétaires d'un appartement neuf ou d'une maison neuve.

Il doit s'agir d'un premier achat en résidence principale. Les personnes

répondant au plafond de ressources en place, résidant dans une location sociale, travaillant ou habitant déjà dans le Sud Grenoblois peuvent bénéficier de ce dispositif.

La CCSG va leur accorder une subvention de 4 000€ qui déclenchera

l'ensemble des aides prévues : une TVA à 5,5%, un prêt à taux zéro et une possibilité de prêt à taux zéro majoré, un achat sécurisé par des garanties spécifiques et des mensualités allégées par un remboursement en deux temps.

Exemple

Un ménage salarié avec 2 enfants dont les ressources nettes sont de 2 600€ achète un logement neuf de 154 056€ HT

Montage financier	Prix logement	Apport personnel	Aide Sud Grenoblois (à déduire du capital emprunté)	Prêt principal	Prêt à taux zéro	Prêt à taux zéro majoré	Prêt Pass Foncier	Mensualités 25 ans	10 ans restants
SANS Pass Foncier	TVA 19,6% 184 251€	5 000€	NON	136 401€	42 850€	NON	NON	973€	0
AVEC Pass Foncier	TVA 5,5% 162 529€	5 000€	4 000€	70 679€	42 850€	10 000€	30 000€	683€	322€

APA

Le service autonomie du Conseil Général organise des séances d'informations collectives :

Tous les 1^{ers} vendredi du mois à 14H00 (sans inscription au préalable) afin de vous présenter l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et les différentes étapes du traitement de votre dossier.

La présentation sera suivie d'un temps d'échange pour répondre à vos questions.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service autonomie :

Maison du Conseil Général Territoire du Grésivaudan

Parc technologique des Fontaines

ANTHERALP Bât. B

Service Autonomie

71, chemin des Sources

38190 BERNIN

Tél : 04 56 58 16 41

Fax : 04 56 58 16 09

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
du lundi au vendredi

FUITES D'EAU

Presque chaque année, en recevant leur facture d'eau, quelques usagers ont la désagréable surprise de constater une surconsommation inhabituelle et donc un montant inattendu. La cause en est le plus souvent une fuite d'eau discrète, invisible mais constante entre le compteur et le réseau interne.

Un moyen très simple de détecter une anomalie de ce type est de fermer tous les robinets et toutes les arrivées d'eau puis de regarder si le compteur continue à tourner.

C'est une précaution simple, qui prend peu de temps et qui permet une ou deux fois par an de vérifier que tout est en ordre ou d'intervenir sans attendre trop longtemps en cas de problème.

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Vous connaissez sans doute le secours populaire français et son comité local installé à Vizille pour tout le Sud Grenoblois.

Composé d'une trentaine de bénévoles, il œuvre auprès des plus démunis depuis 1971.

Ses missions sont :

- d'aider concrètement à améliorer la situation des plus démunis,
- d'aider chacun à garder sa dignité,
- de maintenir un lien social et développer une solidarité de proximité,
- d'assurer une solidarité d'urgence basée sur l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, l'aide alimentaire et vestimentaire.

Les besoins sont en constante augmentation et le nombre de familles aidées mensuellement sur le plan alimentaire est passé de 76 en 2006 à 105 en 2009, soit 350 personnes.

Mais au-delà de l'alimentaire ou du vestimentaire, le secours populaire c'est aussi des soutiens directement matériels, des efforts pour organiser des vacances, des animations en maison de retraite, un spectacle de Noël, des aides aux sorties de ski des enfants défavorisés, des aides aux catastrophes etc

Pour financer toutes ces actions le secours populaire ne peut compter que sur des dons, des collectes, des subventions aussi lance-t-il ici un appel à la solidarité de tous et compte sur la participation de chacun.



Contact :

Secours Populaire Français
Avenue Maurice Thorez
BP 1773 - 38220 VIZILLE
Tél : 04 76 78 91 38

CABINET DE SOINS INFIRMIERS

Suite à un accident, Mme DUTOIT a dû interrompre ses activités en août 2008.

Aujourd'hui, pleinement rétablie, elle est heureuse de vous informer de la réouverture de son cabinet en collaboration avec Mme Isabelle SCHIPMAN.

Danièle DUTOIT

48 Chemin de la Tour – Les Guichards
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT
Tél. 04.76.89.10.76

COMMENT FAVORISER L'ACQUISITION DU LANGAGE CHEZ LE JEUNE ENFANT.

Michel ZORMAN , Médecin-chercheur, spécialiste du Langage au CHU de Grenoble, viendra rencontrer les parents et les professionnels de la petite enfance autour du thème de « l'acquisition du Langage chez le jeune enfant » et l'importance de cet apprentissage dans son développement.

Après avoir présenté les différentes étapes du développement du langage chez le jeune enfant, le Docteur Zorman s'attachera à décrire le rôle joué par l'environnement, c'est-à-dire les adultes qui entourent l'enfant (parents, assistante maternelle, professionnelle de collectivité, grands parents...).

Il apportera des indications pour donner à l'enfant « l'appétit du langage » et ainsi favoriser son acquisition.

Après cette présentation un échange s'établira avec le Docteur Zorman.

Judi 1^{er} avril - 20 H

Salle de projection du Belvédère
Saint-Martin d'Uriage

Soirée organisée par les structures Petite enfance des CCAS de Saint-Martin d'Uriage/Vaulnaveys-le-Haut

MISSION LOCALE ALPES SUD ISERE

La Mission Locale Alpes Sud Isère inscrit son action dans le cadre du service public de l'emploi.

Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent conseil, appui et accompagnement personnalisé pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.

Elle mobilise l'ensemble des mesures, dispositifs, contrats pour optimiser leur parcours, quel que soit leur niveau d'études afin qu'ils deviennent autonomes.

Vous avez besoin d'une formation, vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'un contrat en alternance, vous rencontrez des difficultés particulières pour accéder à un logement ou pour vos déplacements..., n'hésitez pas à contacter votre Mission Locale.

Pour plus d'informations sur les services qu'elle propose, vous pouvez également consulter son site : www.ml-asi.com

La Mission Locale accueille les jeunes sur rendez-vous du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h à Vizille, 205 Chemin des Mattons.
Tél. 04.76.78.88.76

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Il est possible de réaliser un traitement des pins pendant la période où les chenilles mangent les aiguilles grâce à des produits insecticides à base de BT (*Bacillus Thuringiensis*).

Le principe actif est bactériologique et n'agit que s'il est ingéré par les chenilles. Non chimique et non toxique pour les autres insectes ou espèces animales, ce produit peut être appliqué au sol ou pulvérisé sur les aiguilles, avec les précautions d'usage pour les utilisateurs.

TRIÈVES COMPOSTAGE



"L'association Trièves Compostage intervient sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois afin de sensibiliser à la revalorisation des déchets organiques en compost. Pour ce faire, nous organisons des "ateliers compostage" sur toutes les communes de la CCSCG. Nous sommes donc à la recherche de personnes possédant un jardin et souhaitant accueillir un atelier compostage. Si cette démarche vous intéresse, merci de contacter l'association au 04-76-34-74-85 pour plus d'informations."

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX LES RÈGLES APPLICABLES EN 2010

Le Préfet de l'Isère a réglementé le brûlage des déchets végétaux pour toutes les communes de l'Isère par un arrêté n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2008 et toujours en vigueur. Cet arrêté, très restrictif, conditionne le brûlage des déchets verts. Le présent article en détaille les principales règles :

Le brûlage est interdit du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus.

Le brûlage ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour, et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20h

Le brûlage des déchets de tonte est interdit ainsi que tous déchets à forte teneur en eau

Le brûlage ne devra pas engendrer de gêne pour le voisinage et la circulation.

L'arrêté, qui interdit formellement le brûlage en agglomération, précise les zones dans lesquelles l'opération de brûlage peut être réalisée. Pour des raisons de sécurité, il est notamment interdit de brûler à moins de 25 mètres des habitations et des voies de circulation publique. De même les feux sont interdits à moins de 200 mètres des forêts.

La version complète de l'arrêté est disponible en Mairie ou sur le site Internet.

RAPPELS

■ Les utilisateurs d'**engins de bricolage ou jardinage bruycants** doivent respecter les horaires suivants (par l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 30 juillet 1997) :

les jours ouvrables

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

les samedis

de 9h à 12h et de 15h à 19h,

les dimanches et jours fériés

de 10h à 12h.

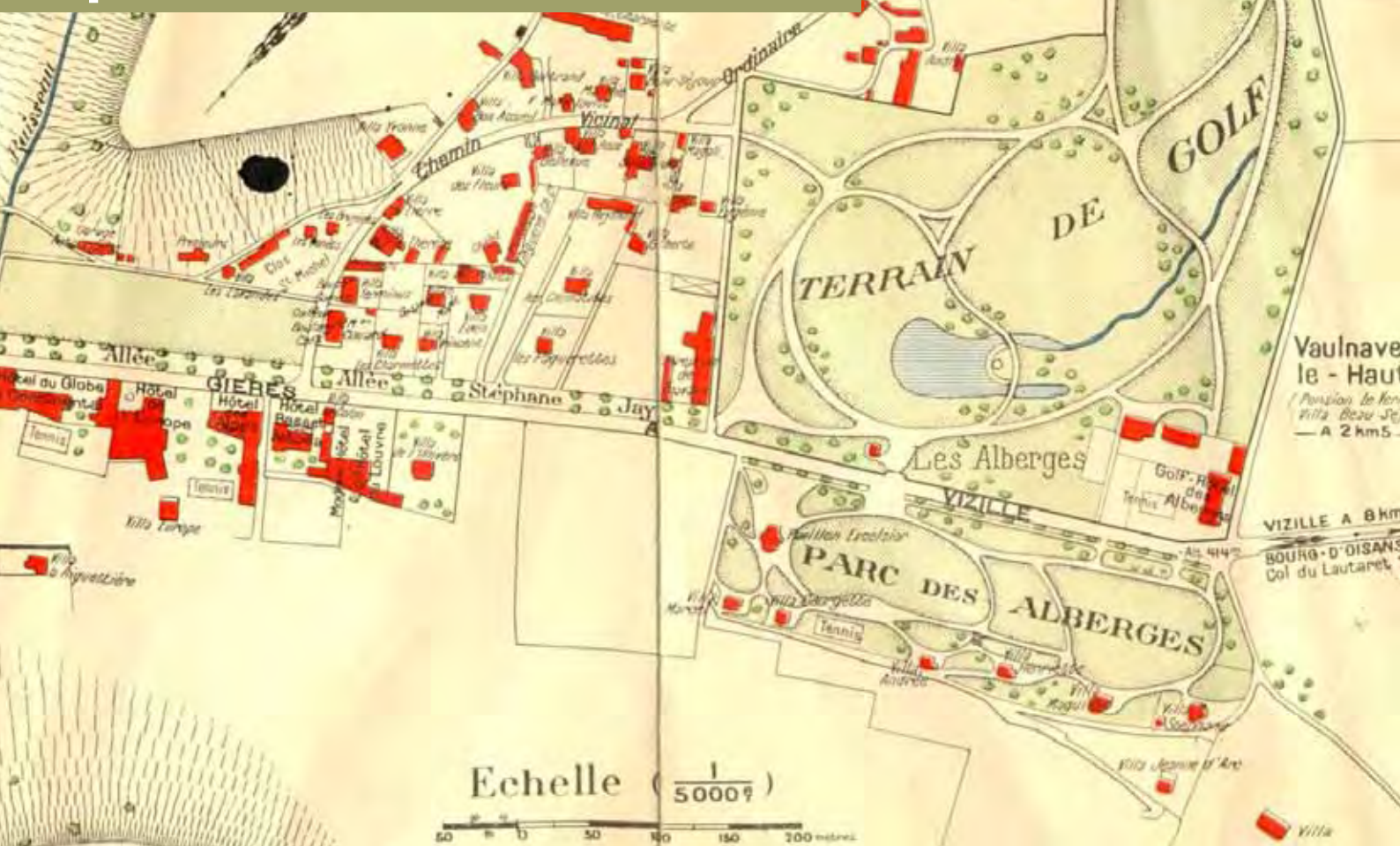
■ **Les aboiements de chiens** pouvant être désagréables, nous demandons donc aux propriétaires d'animaux de veiller à la tranquillité de leurs voisins. Nous leur rappelons également leurs responsabilités et qu'ils doivent en conséquence **prévenir toute divagation.**

■ Nous demandons enfin à ceux qui vont à la déchèterie d'être vigilants et de **couvrir leurs remorques afin de ne pas joncher leur trajet de déchets** qui s'envolent et polluent l'environnement.



Contact :

Office National des Forêts
06 08 21 09 03.

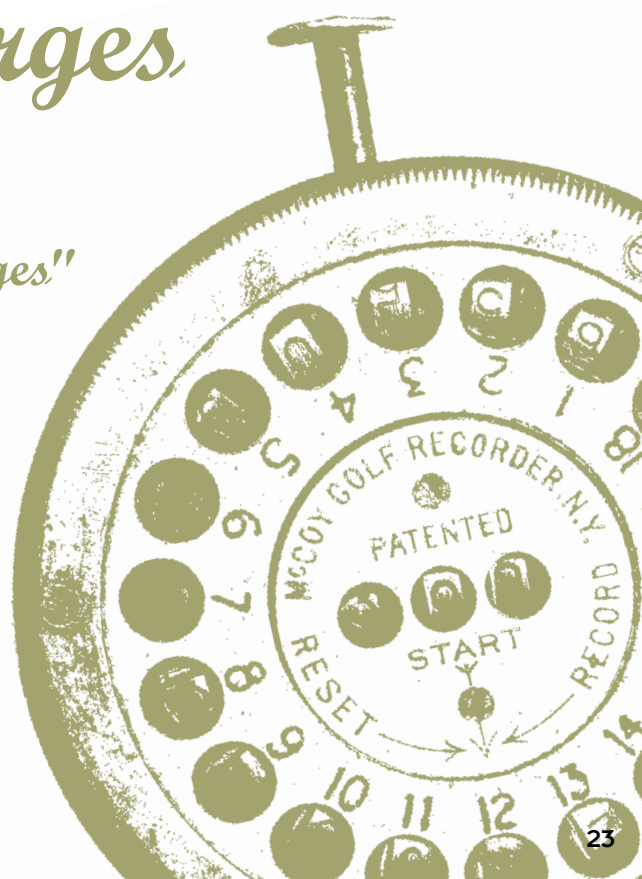


Uriage-les-Bains et le parc des Alberges sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut. Plan levé par les géomètres Barbier et Mazet en 1938.

Le parc des Alberges, et son golf

dit "Golf d'Uriage" ou "Golf des Alberges"

Lorsque le PDG de la SA Établissement Thermal d'Uriage, Philippe Bouchara, décide de vendre le terrain du golf d'Uriage, sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut, la mairie s'en porte immédiatement acquéreur afin de préserver ce patrimoine, cher au cœur de nombreux Vaulnaveyiards. Retraçons l'histoire de ce joyau, devenu propriété de la commune le 9 mai 2007.





Vue d'ensemble du parc des Alberges. En haut sur la gauche, le château. En dessous le petit lac aujourd'hui disparu et l'imposant portail en fer forgé de l'entrée principale. A droite l'hôtel construit en 1909 et au premier plan quelques maisons bâties par Stéphane Jay.

Quelques rappels historiques

Le nom « Alberges » provient d'un droit féodal : l'albergement, terme utilisé en Dauphiné, équivalent d'un bail emphytéotique (bail de très longue durée, souvent 99 ans).

A l'origine, il s'agit sans doute d'une immense exploitation agricole. Au Moyen-Âge, une léproserie y est installée par les chevaliers de Malte. Puis les droits de ce domaine sont cédés en 1239 aux chartreuses de Prémol, par le seigneur d'Uriage Odon Allemand, à condition « d'y entretenir un religieux, un clerc et deux lépreux ».

C'est là que les religieuses centralisent les revenus en nature qui proviennent des différentes propriétés agricoles qu'elles possèdent dans la région dauphinoise. Elles exploitent à grands frais le domaine des Alberges jusqu'en 1708, puis l'afferment. D'abord en bail mi-fruit (partage à moitié des produits de la terre entre le propriétaire et le fermier), ensuite en bail en nature à redevance fixe. En 1716, c'est un certain Michel Colombe, laboureur à Saint-Georges, qui signe ce bail. A partir de 1724, les religieuses de Prémol en reprennent l'exploitation.

La Révolution ayant aboli les communautés et corporations religieuses, Claude Périer, fondateur de la dynastie vizilloise, achète en 1791, pour 80 000 livres, les 38 hectares du domaine des Alberges, devenus biens nationaux. Joseph Brun, son fermier, installe quelques lits à la ferme et fournit gîte et couvert aux malades de quelques localités voisines qui viennent boire l'eau d'Uriage pour se soigner et se purger. En 1817, son fils Bernard donne les premiers bains, dans l'ancienne chapelle construite par les religieuses, (mentionnée en 1284 : capellaria de Albergiis) en transportant jusqu'aux Alberges l'eau de cette source : 100 la première année, 300 l'année suivante, 650 en 1819 et près de 1 000 en 1820, dernière année des bains aux Alberges,



Le château des Alberges

URIAGE-LES-BAINS. — Le château des Alberges.

ND. Ph.



Le tram vers 1904, à l'arrêt devant l'ancien hôtel « Les Alberges ». Stéphane Jay construit sur le même emplacement « l'hôtel des Alberges » en 1909.



Le mur le long de la route n'existe plus, une partie du terrain à droite est aujourd'hui transformée en practice.



Le nouvel hôtel construit par Stéphane Jay, sur les plans d'Alfred Rome.

sans compter ceux donnés gratuitement aux malheureux. Lorsque la marquise de Gautheron crée en 1823 le premier établissement thermal près de la source, Bernard Brun est alors écarté mais il continue cependant de loger les baigneurs aux Alberges où pendant la saison des eaux il transforme la ferme en hôtel, à l'enseigne : « *Au régénérateur des Bains* ».

Vers 1850 la chapelle est détruite pour, selon Nestor Boulon : « faire place à un jardin qui fournit un parterre de fleurs, sur la façade de la maison fermière qu'on a restaurée et transformée en un hôtel convenable ».

De nouveau dans un guide de 1863 : « *aujourd'hui les Alberges sont transformés en un bon hôtel, connu sous le nom d'Hôtel du Parc, nommé ainsi à cause des 20 hectares qui l'entourent* ».

Alphonse Périer, fils de Claude, hérite du domaine. Lorsque sa fille Hélène-Mathilde se marie le 10 octobre 1831

avec le baron François-Henri de Chabaud-Latour, il lui donne en dot 30 hectares aux Alberges. Elle y aménage un splendide parc, qu'elle plante d'essences rares : séquoias, tulipiers de Virginie etc... et fait construire en 1875 par Alfred Berruyer, architecte diocésain, une résidence d'été : « le château des Alberges ».

Le 19 janvier 1898, Stéphane Jay, gantier et maire de Grenoble achète l'ensemble de la propriété et va employer sa fortune à embellir cette partie de la station d'Uriage. Avec l'aide du renommé pépiniériste Jean Ginet de Gières et de l'architecte Alfred Rome, il lance dès le printemps 1901, le lotissement du lieu dit « Mas des Alberges » entre la route départementale et le coteau de Brié.

En 1904 au salon de Grenoble, Alfred Rome expose deux aquarelles peintes en 1901, représentant l'ensemble

de ses travaux pour le « Mas des Alberges ». Sur la première, de format allongé, une vue d'ensemble du projet. L'hôtel est sensiblement situé en face du grand portail de l'entrée principale du château, entouré d'une douzaine de villas. Sur la seconde, reproduite ci-dessous, le projet de l'hôtel.

Voici ce qu'en dit le critique Henri Franck : « *Quel effet produira cet hôtel dans le cadre de la vallée d'Uriage, je ne sais. Tout ce que je puis dire c'est que la façade a très grand air, les proportions très habilement comprises donnent à l'édifice une fort belle allure. Il me semble seulement que la partie supérieure du corps de bâtiment central gagnerait à être allégée, elle paraît détruire un peu l'impression produite par l'ensemble. Pour les villas dispersées dans le parc, elles ne peuvent être appréciées à une si petite échelle, elles se ressemblent peut-être un peu trop, mais leur nombre assez considérable devait rendre beaucoup plus difficile la variété que l'on pouvait souhaiter* ».

La réalisation finale est quelque peu différente et plus modeste. Dans la partie « Mas des Alberges » Stéphane Jay envisage de construire une villa à chacun de ses sept enfants, mais sa fille Jeanne, mariée à Marseille à François Gaymard, décède le 5 décembre 1903. L'entreprise Murienne de Saint-Martin-d'Uriage réalise de ce fait six villas de 1903 à 1906.

Chacune d'elle prend le prénom d'un enfant : « Marcel », « Georgette » pour Georges, « Andrée » pour Lucie Andrée, « Henriette » pour Henri, « Maguitte » pour Margueritte et enfin « Stéphane » (prénom de son fils aîné). Début 1907, la construction de l'hôtel, qui a beaucoup perdu de sa splendeur originelle, ►►

Aquarelle d'Alfred Rome. Projet de 1901.



► est commencée sur l'emplacement de l'ancien hôtel, de l'autre côté de l'actuelle CD524. L'ouverture a lieu le 15 juin 1909.

En 1913, Stéphane Jay achève les constructions par le pavillon « Excelsior », inauguré en grande pompe début juillet, au son du célèbre orchestre tzigane « Fusco » de Monte-Carlo. C'est désormais l'endroit chic de la station où il est de bon ton de se montrer et où se donne rendez-vous toute l'élégante clientèle d'Uriage.



Carte publicitaire réalisée par Lucien Baubaut, peintre et affichiste de renom, créateur d'une affiche d'Uriage pour les PLM en 1926.

Le pavillon Excelsior avant sa transformation en maison d'habitation.

La première guerre mondiale et la mort de Stéphane Jay, le 9 novembre 1917, vont mettre fin à ces années fastes. Le mobilier de l'hôtel est vendu aux enchères en septembre 1918 et le 19 juin 1919 le parc, le château et l'hôtel deviennent, par adjudication, la propriété de la société de l'établissement thermal d'Uriage.

L'hôtel est entièrement rénové dès 1920 dans l'esprit, non d'un hôtel, mais d'une belle maison de campagne meublée et décorée avec goût. Le plus grand soin est apporté au jardin puisque la réalisation en est confiée à l'architecte paysagiste parisien Jean-Claude-Nicolas Forestier, maître incontesté en l'art des jardins. Début juillet, il est inauguré par une charmante fête enfantine qui connaît un grand succès.

Des thés dansants donnés à l'hôtel, chaque semaine tout au long de la saison, attirent une foule de plus en plus nombreuse et relancent l'attrait de cette partie de la station. Quant au parc, il devient un parcours de golf l'année suivante.

Le Golf de 1921

La station avait été transformée, pendant la guerre de 1914-1918, en hôpital militaire temporaire. L'hôtel du golf était l'une des 15 annexes de l'hôpital avec 110 lits mis à la disposition du service de santé des armées. Aussi, dans l'hiver 1920-1921, la nouvelle administration de l'établissement thermal, pour relancer l'activité après ces années difficiles, décide la réalisation d'un golf, distraction très prisée des hôtes des stations balnéaires, sur les 18 hectares que compte encore le parc des Alberges. Il s'agit d'une grande première en Dauphiné.

Le parcours de neuf trous fait 1750 mètres, Bogey 34 (terme ancien correspondant à un PAR 34, c'est à dire qu'en théorie le parcours s'effectue en 34 coups). Les arbres séculaires plantés par la baronne, où dominent les sapins et les cèdres, lui donnent de suite un charme indescriptible. Le premier président ne peut être que le comte Gabriel

de Saint Ferriol qui, continuant l'œuvre de son père, entretient la renommée internationale de la station d'Uriage. L'importante colonie anglaise, venant chaque année prendre les eaux, trouve là une détente très prisée Outre-Manche. Les riches industriels de l'agglomération grenobloise se mêlent, l'été, aux baigneurs et se retrouvent tout au long de l'année pour pratiquer ce sport encore réservé à une certaine élite : les gantiers Stéphane Jay fils et les familles Perrin, Albert Raymond (inventeur du bouton-pression), Jean Bouchayer (conduite forcée), P. Matussière (papetier) etc...

Pour inaugurer ce nouveau golf, un tournoi est organisé du 10 au 13 août. Le concours messieurs est remporté par monsieur H-D. Brewster et c'est miss Barbara de Coursey Atkins qui s'adjuge le trophée féminin. A l'issue de la rencontre tout le monde se retrouve pour un thé très « british » dans les spacieuses salles du club, installé au



*A gauche : le club-house installé dans l'ancien château de la baronne de Chabaud-Latour.
A droite : deux joueurs dans les années 1930, sur le green du trou n°4.*



◀◀ *Compteur de « coups joués » des années 30, ayant appartenu à Auguste Collombet.*

château des Alberges. C'est madame la comtesse de Saint-Férial en personne qui procède à la remise des prix. Le golf est ouvert toute l'année et chaque samedi des concours sont organisés. De nombreuses coupes sont disputées au cours de la saison d'été attirant chaque fois une foule d'amateurs. En juin coupe du Président et coupe du Comité, en juillet coupe de l'Hôtel de l'Europe et coupe du Golf Hôtel, en août coupe des Hôteliers de la station et coupe du Casino, enfin en septembre coupe de la Ganterie.

En 1929, la cotisation au club est de 250 francs pour la saison, 200 francs le mois, 100 francs la semaine ou 20 francs la journée.

Délaissant la ferme parentale et les travaux des champs, les gamins du village deviennent caddies et ne sont pas peu fiers de porter le sac de clubs de leurs riches clientes et clients. Ils doivent également rechercher les balles perdues et les plus doués sont de véritables conseillers. C'est ainsi qu'il y a trois catégories de caddies en fonction de leurs compétences. Un caddie en 1929 est payé 3 francs pour un parcours de 9 trous, 5 francs pour 18 (aller-retour).

Quelques photos d'époque font l'objet de cartes postales.



Jeux de dames.

Les gamins du village sont heureux d'être caddies pour quelques pièces.



Swing parfait, sans doute exécuté par monsieur Chambers, professeur de golf à Uriage pendant de nombreuses années.





Remise des coupes après la compétition. Officiels, membres du club, épouses et caddies posent pour la photo. Debout à gauche il s'agit sans doute de Monsieur C. Chambers professeur du golf d'Uriage.



Les caddies le temps d'une pose en 1939.



A gauche : vers 1930, un engin à chenilles tracte une tondeuse hélicoïdale pour l'entretien des fairways et des roughs. A droite le modèle actuel.



De gauche à droite Madeleine Corjon et Thérèse Hudry de Vaulnaveys-le-Haut, caddies attirées de Marcelle Bouchayer (à droite). Marcelle est l'épouse de Jean Bouchayer, grand amateur de golf, petit-fils de Joseph Bouchayer, fondateur en 1870 avec Félix Viallet de l'entreprise grenobloise Bouchayer-Viallet, spécialisée dans les conduites forcées.



Lord Charles Montagu, habitué d'Uriage, ne veut que Madeleine Corjon, caddie de 1^{ère} catégorie, pour l'accompagner.



Auguste Collombet du hameau de Saint-Georges, devenu professeur de golf dans les années trente, initie sur cette photo de 1932 deux clients japonais. Il quitte Uriage en 1934 pour le golf de Chamonix qui vient d'ouvrir.



Le château transformé en hôpital-infirmerie (juillet 1941)

La deuxième guerre mondiale et l'après guerre.

Le golf créé en 1921 s'arrête avec la seconde guerre mondiale. Le château, l'hôtel des Alberges et le parcours vont connaître des destins divers.

Le château

Il accueille l'hôpital-infirmerie des chantiers de jeunesse. L'armistice ayant supprimé le service militaire obligatoire, les chantiers de Jeunesse sont créés le 2 juillet 1940 pour regrouper les jeunes incorporés début juin et n'ayant reçu aucune instruction militaire. Ils vont vivre en camps, près de la nature, à la manière du scoutisme, accomplissant des travaux d'intérêt général, dans une ambiance militaire.

Le groupement 12, « Belledonne », d'environ 1 500 hommes, commandé par le chef Pierre Saillet, est l'un des 4 implantés en Isère. Divisé en 11 groupes, il se répartit sur les flancs de Belledonne et autour du lac de Laffrey. Le temps est partagé entre les travaux de forestage, la fabrication de charbon de bois, la construction de route, (Route du Luitel-Boulac en 1941-1942, inaugurée le 1^{er} octobre 1942), le sport, l'éducation culturelle et artistique.

L'hôpital du groupement 12, d'abord installé au Belvédère à Saint-Martin-d'Uriage est transféré en juillet 1941 au château des Alberges sous la responsabilité du médecin-chef Delafond, assisté du docteur Muller. C'est là que les jeunes ne pouvant être pris en charge par l'infirmerie des groupes, trouvent médecins, infirmières, pharmacien, dentiste et assistante sociale. Le groupement 12 est dissous le 31 janvier 1944.

A la fin de la guerre, le château accueille des colonies de jeunes israélites, puis, abandonné aux quatre vents pendant de longues années, il est régulièrement pillé et dévasté. Tombé en ruine, il est rasé en 1986 pour laisser la place aux trois immeubles du domaine Saint Georges.





La salle de restaurant de l'hôtel transformée en chapelle pour les besoins du scolasticat.

L'hôtel des Alberges

Réquisitionné par l'autorité militaire, l'hôtel est finalement racheté en 1942 par la congrégation des prêtres du Sacré Cœur.

Cette congrégation religieuse, fondée en 1878 par le père Dehon à Saint-Quentin (Aisne) est chassée du nord au début de la deuxième guerre mondiale. Elle se replie dans un premier temps dans le centre de la France et lorsque l'opportunité s'en présente, fait l'acquisition de l'hôtel des Alberges pour y installer, à partir d'octobre 1942, son « scolasticat » (grand séminaire) où seront ordonnés une soixantaine de prêtres en 13 ans.

Les premières années sont très difficiles, surtout par manque de ravitaillement, mais du terrain donné par les chantiers de jeunesse permet à la congrégation de cultiver des légumes et de créer une ferme avec 2 ou 3 vaches et quelques cochons. Après les pères Kessler et Musslin, le père Tapin, ordonné prêtre à Vaulnaveys le 6 juillet 1947, prend la direction de la ferme, l'agrandit et l'équipe d'un tracteur, racheté à Gaston Mermier.

Après le départ des chantiers de jeunesse, Marius Basset nouveau locataire du parc, en met une partie à disposition des pères

du Sacré-Cœur pour qu'ils puissent faire paître leurs animaux et étendre leurs cultures.

En 1955, les pères du Sacré-Cœur quittent Uriage et revendent l'Hôtel des Alberges à l'association familiale OCCAJ qui le transforme en maison de vacances, jusqu'au moment où, ne pouvant plus équilibrer ses comptes, cette association décide à son tour de le céder en 1984 au promoteur Gérard Fauchon, PDG de la société Soréprim. Celui-ci le rénove en appartements individuels.



Certains reconnaîtront le père Tapin, curé de Vaulnaveys jusqu'en 1955. (1^{er} rang, 4^e en partant de la gauche).

“ *Marius Basset loue le parc, pour faire paître ses vaches.* ”



Le parc

Après le départ des chantiers de jeunesse, Marius Basset loue le parc, pour faire paître ses vaches puis dans les années 1980 monsieur Lhomme y élève des chevaux.

Chaque année de 1971 à 1982, il est le théâtre de la fête du Travailleur Alpin, organisée par la fédération du PCF de l'Isère, vaste rassemblement populaire combinant débats politiques, rencontres culturelles et festives. Pendant deux jours, au début de l'été, 10 000 à 15 000 personnes investissent la pelouse du parc. Stands de jeux, manèges forains, clowns, spectacles de marionnettes, majorettes, fanfares, concours hippiques, pièces de théâtre, animations musicales et expositions permettent au public de se détendre entre deux échanges politiques. Le concours de

vachettes et le taureau-piscine rencontrent chaque année un succès grandissant. Chacun peut goûter à belles dents aux spécialités gastronomiques des nombreux stands de restauration. De grandes vedettes de la chanson viennent clore ces « Grand'Messes » : Julien Clerc, Marcel Amont, les Compagnons de la Chanson, Mort Shuman, Jo Dassin, Gérard Lenorman, Daniel Guichard, Michèle Torr, Georges Chelon, Nicolas Peyrac, Leny Escudéro, Isabelle Aubret et Marie-Paule Belle.

Les grands ténors politiques nationaux du PCF viennent enflammer les foules : Jacques Duclos en 1973 puis Claude Poperen, André Lajoinie, Pierre Juquin.

Il y a même en 1972 et 1973 le jeu « Ville à Ville », présenté par Geo Mondrey producteur d'émissions de variétés à



A gauche, parade de majorettes dans le parc des Alberges, à la fête du Travailleur Alpin les 26 et 27 juin 1976. Gérard Lenorman est la vedette du spectacle du samedi 26 et André Lajoinie l'invité politique du dimanche 27.

Course de vachettes (ci-dessous)



“ de 1971 à 1982, il est le théâtre de la fête du Travailleur Alpin

Alpes Grenoble. Rencontres cocasses et sportives, sorte « d'intervalle » où s'affrontent les villes d'Echirolles, Fontaine, Saint-Martin-d'Hères et Vizille.

Dès 1977 la direction de l'établissement thermal réfléchit à la possibilité de construire dans la partie supérieure du terrain et demande à la municipalité de rendre 4 à 5 hectares constructibles. En 1979, un vaste programme immobilier est envisagé, avec un nouvel hôtel de 40 à 100 chambres, un centre de soins et une première tranche de 110 logements, qui pourrait être suivie d'une deuxième de même importance. L'établissement thermal est prêt à céder gratuitement à la commune 5,80 hectares dans la partie basse du domaine pour la création d'un parc public, en contre-partie du permis de construire. Le 4 octobre 1979, le conseil municipal devant l'importance des problèmes soulevés : eau, scolarisation, transports, décide par 11 voix contre 2 de ne pas poursuivre les transactions engagées, provoquant la démission du maire de l'époque, favorable au projet.

Au début de 1984, l'Association pour le Développement du Golf en Dauphiné (ADGD), s'intéresse au secteur des Alberges et à son ancien golf. Finalement le 26 septembre 1984, le conseil municipal accepte à l'unanimité la construction du domaine Saint-Georges sur l'emplacement du château et de la ferme en ruine, à condition que le golf soit réalisé.

9 juillet 1972, l'équipe vizilloise remporte le jeu "ville à ville". On peut reconnaître au centre, tenant la coupe Jean-Marc Gauthier, actuel maire de Vaulnaveys-le-Bas et à sa droite Alain Berhaut, ancien maire de Vizille.







Le nouveau parcours de golf

L'Association pour le Développement du Golf en Dauphiné (ADGD) est créée en 1984 par un groupe de golfeurs convaincus. Elle porte à sa présidence monsieur Olivier Mauchamp, orthodontiste grenoblois. A cette époque, Grenoble est la seule ville de France de plus de 100 000 habitants à ne pas posséder de golf. Le parcours le plus proche est celui d'Aix-les-Bains. L'ADGD désireuse de promouvoir ce sport dans la région cherche une solution locale, mais comme il faut plusieurs années pour réaliser un parcours, il lui semble donc pertinent de moderniser l'ancien golf des Alberges, pour donner rapidement, un terrain aux golfeurs de la région.

L'idée séduit de suite le maire de Vaulnaveys-le-Haut, Alfred Despris, qui travaille au rapprochement entre L'ADGD et la direction de l'établissement thermal toujours propriétaire du parc. André Assouly, directeur général, voit plutôt d'un bon œil ce projet qui peut redynamiser l'activité de la station. Après avoir trouvé un accord grâce à la médiation d'Alfred Despris un bail emphytéotique de 30 ans est signé.

Gerry Watine, champion de France professionnel, et l'architecte Thierry Sprecher vont réaménager le parcours et le moderniser sur les 12 hectares restants. Le nouveau parcours, PAR 32, fait entre 1 734 et 2 002 mètres en fonction des positions de départ.

Avec un budget relativement modeste (environ 2 500 000 francs) du fait d'infrastructures déjà existantes, il est entièrement financé par les quelques 200 adhérents de l'association. En effet chaque adhérent devient titulaire pour 7 000 francs (10 000 francs pour un couple) d'un droit d'entrée incessible, sauf au club. Le SIEPARG (syndicat intercommunal d'étude, de programmation et d'aménagement de la région grenobloise), ancêtre de la METRO, assure la maîtrise d'ouvrage et loue le foncier à l'établissement thermal. L'association Golf de Grenoble dispose d'une délégation de service public sous forme d'un contrat d'affermage pour l'exploitation des équipements.





Discours inaugural du président de l'ADGD, Olivier Mauchamp. De droite à gauche on peut reconnaître Alfred Despris maire de Vaulnaveys-le-Haut, Maurice Savin conseiller général, André Bourrin maire de Saint-Martin-d'Uriage, Jean-Guy Cupillard conseiller général, Alain Carignon ministre de l'environnement, Charles Descours sénateur.

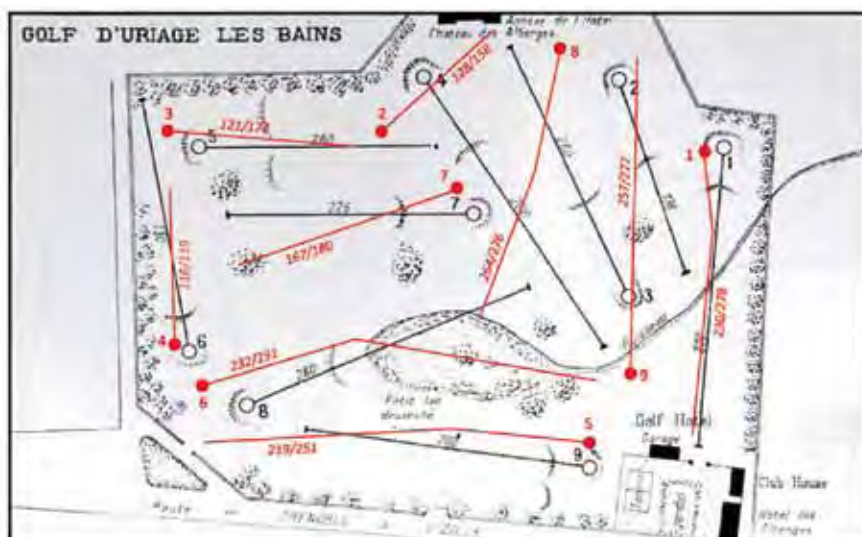
►► L'inauguration a lieu le 11 mai 1986, en présence de nombreux élus et personnalités de la région grenobloise : Alain Carignon, ministre de l'environnement, maire de Grenoble et président du conseil général, Jean Mingasson préfet de l'Isère, Guy Cabanel et Charles Descours sénateurs, Maurice Savin et Jean-Guy Cupillard conseillers généraux, Robert Magnin président du SIEPARG, Olivier Mauchamp président du golf-club de Grenoble, Alfred Despris et André Bourrin maires des communes de Vaulnaveys-le-Haut et Saint-Martin-d'Uriage. Devant près de 400 personnes, Alain Carignon se félicite de cette réalisation qui « montre qu'initiative privée et collectivités publiques peuvent travailler ensemble ».

Plus tard l'AGDG réalise le golf de Bresson (1990) mais après des difficultés financières, l'association dépose le bilan et cesse son activité le 28 février 1995. Durant l'hiver 1994-1995 le SIEPARG lance un nouvel appel d'offre de délégation de service public et le contrat d'affermage est attribué à la SARL Golf International de Grenoble créée le



1^{er} mars 1995. Hervé Segrais, directeur du golf d'Uriage depuis août 1989, gérant de cette SARL, préside alors aux destinées des golfs d'Uriage et de Bresson. Jean-Philippe Boulard prend la direction du golf d'Uriage le 28 septembre 1999. Aujourd'hui pour être membre il faut acquitter une cotisation annuelle de 860 euros et les pratiquants occasionnels paient le « green-fee » 30 euros (forfait donnant droit de faire un parcours).

Après les discours, les personnalités vont essayer tour à tour d'envoyer la balle dans le trou. Sous le regard attentif de Gérry Watine debout en blanc sur la gauche, le préfet Jean Mingasson, club en main.
(Photo Dauphiné libéré)



Ce plan, bien que n'étant pas à l'échelle, permet de comparer les deux parcours. En noir celui de 1921, en rouge le parcours actuel. Seul le trou 1 n'a pas changé. En 1921, il n'y a qu'un seul départ pour chaque trou, actuellement il y a en quatre possibles.

Le golf s'est démocratisé avec près de 600 000 pratiquants en France dont 400 000 licenciés et attire de plus en plus de jeunes. Celui de Vaulnaveys-le-Haut fait le plein avec plus de 400 adhérents. Nous ne doutons pas que l'engouement pour ce sport s'amplifiera encore dans les années à venir, car rede-

venu discipline olympique depuis le 9 octobre 2009, le golf figurera aux JO de Rio de Janeiro en 2016.

Le bail signé en 1984 prendra fin en 2014, mais l'équipe municipale a déjà choisi de protéger ce parc chargé d'histoire, fleuron de Vaulnaveys-le-Haut.



Remerciements à Robert Aillaud, Jean-Philippe Boulard, Alfred Despris, Christian Dussert, Gisèle Gaubert, Abdel-Kader Mamadouh, Pierre Martin, Olivier Mauchamp, Dominique Di Pardo, Cécile Petiot, Nicole Ranval, Hervé Segrais, les pères du Sacré-Cœur, Brigitte Vallier, pour le prêt de documents et les renseignements fournis. Reproduction même partielle interdite sans autorisation. Charles Paillet.

La gym des Oursons

Le nombre d'inscriptions a augmenté depuis le mois d'octobre. Nous avons maintenant une soixantaine d'enfants qui profitent des activités ludiques proposées par notre association et nous en sommes tous très contents. Pour aider à animer les cours du vendredi, auxquels participent le plus grand nombre d'enfants, Margaux Andréoletty nous a rejoints depuis le mois de décembre. Bienvenue Margaux et merci de ton aide !

Les enfants progressent et cela fait plaisir à voir. Les activités se poursuivent comme nous l'avons décrit dans notre dernier article, paru dans « L'Ourson » l'automne dernier. Le temps passe vite et dans deux mois les enfants commenceront à préparer le spectacle de fin d'année qui aura lieu le 16 juin 2010 à 18h30 dans la salle où ont lieu les cours.

Les activités de préparation commenceront plus tôt pour le bureau, la prof et les animatrices. Pourquoi ne pas venir nous aider à préparer le spectacle de fin d'année ? La première réunion de préparation aura lieu en mars. Nous vous tiendrons au courant.

Une fois de plus, nous vous invitons à faire partie du bureau pour garantir la pérennité de l'association et pour participer à l'organisation des différentes activités, même si vous n'avez que peu de temps. Par exemple, vous pourrez nous aider à imaginer et à réaliser les décorations pour le spectacle du mois de juin. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Susana Bonnetier (04.76.59.20.95 ou 06.19.26.16.45) ou en parler à Adeline Hugon-Jeannin et Marion Candiago, avant ou après les cours, les mardis et vendredis à 17h15, 18h15 et 19h15.

Poterie

L'atelier Poterie est ouvert le mardi et vendredi après-midi à Belmont en face de la petite chapelle.
Tél 06.79.03.27.66

A.P.E.

L'Association des Parents d'élèves de Vaulnaveys le Haut, c'est avant tout des parents élus qui vous informent sur la vie de l'école, tissent des liens avec la municipalité et les équipes enseignantes et veillent au bon fonctionnement des services périscolaires (cantine et garderie). Ils siègent chaque trimestre au conseil d'école et assurent un relais entre parents et enseignants.

C'est aussi des manifestations festives et conviviales, destinées aux enfants de l'école et à leurs parents. L'année scolaire 2009-2010 a déjà été émaillée des traditionnels bourse aux skis, soirée Loto et Carnaval. Des nouveautés, comme la Raviolle Party du 27 mars 2010, sont également en préparation.

Ces manifestations offrent à tous de bons moments passés ensemble. Ils rendent aussi possibles financièrement les projets des enseignants, les bénéfiques de l'Association étant intégralement reversés à la coopérative scolaire. L'an dernier, certains de nos enfants sont ainsi partis en classes transplantées à Autrans (montagne et musique) ou au Collet d'Alleverd (ski et chiens de traîneaux). Cette année, deux classes partiront découvrir Paris et une sélection de ses hauts lieux artistiques.

Toutes les bonnes volontés pour nous prêter main forte, même une fois dans l'année, sont les bienvenues. Au plus nous serons, au plus nous ferons pour nos enfants. A très bientôt !

Contact : ape.vlh@sfr.fr

Adabel

(Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne)



Si vous avez un projet agricole en montagne, les acteurs de Belledonne vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches.

Un réseau de conseillers et de professionnels est à l'écoute de tous ceux qui cherchent à créer ou à reprendre une activité agricole.

Ils peuvent les rencontrer lors de leurs permanences « Installations Belledonne » mercredi 28 avril 2010, mercredi 23 juin 2010

le matin à partir de 9h 15 - Maison des agriculteurs à Grenoble

Prenez rendez-vous au 04.76.20.68.45

Football Club de St-Martin d'Uriage

LE POINT À MI-SAISON 2009/2010

Les résultats

Les résultats sont globalement positifs : L'équipe seniors évolue cette saison en première division de district, c'est un niveau que le club n'avait encore jamais atteint et notre objectif reste le maintien. Après quelques matchs de rodage l'équipe semble avoir trouvé ses marques.

La grande satisfaction de cet automne nous vient de l'équipe des moins de 19 ans. (Notre photo) Invaincus depuis septembre, ils accèdent à la promotion d'excellence et sont toujours qualifiés en coupe de l'Isère.

Avec beaucoup de travail, les moins de 17 semblent avoir trouvé un bon rythme et une bonne cohésion. Bien classés, ils devraient réussir une saison plus que satisfaisante.

Des soucis d'effectifs en début de saison ont pénalisé les moins de 15. La stabilité retrouvée, la seconde partie de l'année se présente sous les meilleurs auspices.

Les éducateurs ont su trouver la bonne formule en moins de 13 ans. Hélas, il a fallu insister pour que cette catégorie comprenne que la pratique d'un sport nécessite d'avoir un comportement collectif. Une seule équipe de foot à 9 pour cette saison : celle-ci a trouvé ses marques et semble partie pour une belle année 2010.

4 équipes pour l'école de foot (une par année) et notre club participe à tous les plateaux organisés par le district. Notre ambition est de « faire jouer tout le monde » et d'apprendre. Peu importe le résultat, c'est dans ce vivier que nous retrouverons les équipiers premiers de demain.



Bien sûr, pas de résultat pour les vétérans du vendredi soir et les loisirs du samedi matin. Toujours assidus et motivés, ces joueurs accueillent bien volontiers de nouveaux passionnés.

Nous sommes toujours heureux de rencontrer la population lors des matchs, c'est pourquoi nous joignons à cet article, en attendant notre site internet, les prévisions des matchs du dimanche pour les seniors et les 19 ans. Les 19 jouent à 13 heures et les seniors à 15 heures.

La formation

Nous avons présenté 2 arbitres officiels : Austin FREEMAN et Jordan PONS et 2 arbitres de club aux formations départementales : Patrick MAZIEUX et Christian BALME. Nous espérons ainsi un plus dans la formation aux lois du jeu au sein du club..

Par ailleurs Axel SIMON DELOCHE qui joue en 17 ans et entraîne les 7 ans le mercredi a brillamment réussi le diplôme de jeune animateur. Il vient ainsi compléter notre « belle brochette » d'éducateurs diplômés.

Nos animations locales

Le Loto est toujours le moment fort de l'année, 350 participants se sont retrouvés à la Richardière le 5 décembre pour une belle soirée.

Notre club rend visite au GF38.

Nous avons obtenu des places pour assister à des rencontres de ligue 1 par le Conseil Général. C'est ainsi que tous les dirigeants ont assisté au match Grenoble/Lyon et tous les éducateurs au match Grenoble/Lorient cet automne.

Le 19 décembre ce sont nos joueurs 13 ans accompagnés de leurs éducateurs qui ont « officié » comme ramasseurs de balles pour le match Grenoble/Nice. Ils ont ainsi pu côtoyer les joueurs professionnels sur la pelouse du stade des Alpes : un grand moment pour nos jeunes !

Les travaux des vestiaires sont lancés

Un beau cadeau pour fêter la nouvelle année, en effet les travaux des vestiaires ont commencé et tout devrait être livré pour la rentrée de septembre.

Jubudo

Trois nouvelles ceintures noires à Vaulnaveys-le-Haut !

Chaque année au mois de novembre, des aikidokas du club de Vaulnaveys-le-Haut participent au stage de Saint Martin de Crau, dans les Bouches-du-Rhône. La première mission de cette rencontre est de fédérer les clubs de la fédération autour d'un échange technique en réunissant un maximum de passionnés venant de la France entière. L'édition 2009 sera à marquer d'une pierre blanche pour le club puisque 3 adhérents ont décroché la ceinture noire 1^{er} Dan lors du passage de grades associé au stage. C'est ainsi qu'Isabelle Desplanques, Loïc Exertier et Antoine Villa furent distingués, en présence de Maître D. A. Brun, 9^e Dan d'aïkido. En outre, ce dernier attribua à Salah Tebbakh, enseignant l'aïkido depuis 25 ans à Vaulnaveys, le grade 6^e Dan. Grâce à ces distinctions, le club compte désormais davantage de pratiquants expérimentés, prêts à partager leurs savoirs avec les nombreux nouveaux inscrits.

Renseignements 04 57 02 60 12

<http://aikidosmu.jimdo.com/>

Mail : coltrexe@gmail.com

Comité des fêtes

Malgré la concurrence d'un match du XV de France, les contes du Dauphiné narrés par Serge Papagalli ont enthousiasmé fin novembre un public nombreux.

Fidèle à ce qui est désormais une tradition dans la commune, le marché de Noël, sous des cieux cléments cette année, a réjoui les yeux et l'odorat des visiteurs venus nombreux profiter de l'ambiance chaleureuse dégagée par les exposants venus en nombre.

Le Comité des Fêtes ne néglige pas pour autant la vocation culturelle qu'il s'est donnée et le 05 décembre c'est l'ensemble vocal Les Riverside Singers qui a fait applaudir les chants de Gospel

Associations : ça communique !

L'office de Tourisme du Sud Grenoblois vous propose de communiquer le programme de vos animations (expo, spectacle, bal etc.) via différents supports tels que son site internet, son guide pratique, le Paru vendu et la Gazette des cantons ...

Nous vous remercions de transmettre vos informations par écrit (mail ou courrier) accompagnées, si possible, de photos numériques.

Contact :

Office de Tourisme du Sud Grenoblois à Vizille - T. 04 76 68 15 16

info@sudgrenoblois-tourisme.com



Les Gourlus

Du changement chez les Gourlus. Après 13 ans de responsabilité comme président du Club, Gaston Cave se retire du bureau, mais ne prend pas sa retraite pour autant. Il reste au conseil d'administration, ses conseils nous seront très utiles. Une nouvelle équipe prend le relais avec comme président Bouvier Roger, vice-président Ailloud Maurice, trésorière Malhens Lucette, trésorière adjointe Belin Françoise, secrétaire Dupuy Georgette, secrétaire adjointe Forte Arlette, et membre au conseil d'administration Ailloud Huguette,

Andréoléty Anita, Belin René, Besson Andrée, Besson Georges, Cave Gaston, Eymin Sylviane, Eymin Max, Pernet Annie. Toute l'équipe va essayer de continuer à développer les activités du Club. Déjà cette année des cours de country ont commencé et cela est très encourageant vu le nombre de participants. Nous organiserons toujours les sorties à la journée et de plusieurs jours, ainsi que les repas confectionnés avec amour par notre chef cuisinier Maurice. Si des adhérents ont des idées, elles seront les bienvenues.

venus de la tradition noire américaine. Après une conférence fort intéressante sur le "durcissement de la loi pénale sur les mineurs", mais qui s'est malheureusement déroulée devant une assistance trop réduite, le récit de voyage par un jeune couple qui nous présentait son périple en tandem en Amérique du Sud a attiré un public nombreux, ravi par les images et les commentaires de nos deux globe-trotters.

D'autres conférences ont eu lieu le vendredi 12 mars avec une intervention sur les plantes, éternelles alliées de guérison et 26 mars où nous avons tenté de comprendre les liens entre énergie et climat.

Le retour des beaux jours sera ponctué par la traditionnelle foire de mai doublée d'un vide grenier (dimanche 09 mai).

Nous ne finirons cette année pas tout à fait la saison avec les feux de la Saint-Jean qui se dérouleront le samedi 19 juin. En effet Vaulnaveys-le-Haut accueillera pour la première fois les Veillées de Belledonne, manifestation mi-culturelle mi-festive qui se déroulera le samedi 10 juillet.

Afin de ne pas alourdir à outrance la charge de travail des bénévoles et des services techniques de la Mairie, le programme de feux de la Saint-Jean sera cette année allégé.

ESV

DES OBJECTIFS EN PASSE D'ÊTRE ATTEINTS...
ET PEUT-ÊTRE MÊME PLUS !

Après les formidables résultats de la saison dernière, les joueurs de l'ESV Vaulnaveys n'en finissent pas de nous surprendre et de nous ravir !

Ainsi, bien que promu en Honneur en début de saison, les séniors ont abasourdi leurs adversaires en remportant de nombreuses victoires à domicile comme à l'extérieur, se classant en milieu de saison 3^e de leur poule, place de choix qui permet d'envisager une possible qualification en phases finales des Alpes et du Championnat de France.

Les juniors et les cadets réalisent également un début de saison plus que satisfaisant ! A la manière de leurs aînés, ils ont su montrer à leurs homologues qu'ils ne souhaitent pas faire figuration dans leurs championnats respectifs et sont également en bonne position, à ce stade de la saison, pour viser des qualifications en championnat de France.

Les plus jeunes, de l'école de rugby aux minimes, continuent à être une belle école de formation de nos futurs champions vaulnaviards grâce à des éducateurs formés et plus attachés

aux valeurs du sport en général et du rugby en particulier qu'à l'obtention de résultats à tout prix !

Enfin, notre toute jeune équipe de Touch Rugby, fière de sa mixité, se prépare très sérieusement au début du championnat qui devrait avoir lieu le 20 mars 2009, peut-être même sous les couleurs de l'ESV ! Affaire à suivre...

En espérant que les conditions climatiques nous permettront de reprendre rapidement le championnat, malheureusement très fragmenté suite à cet hiver rigoureux, nous vous attendons nombreux les samedis et dimanches pour encourager nos joueurs !

Allez les violets !!!

Les prochaines festivités proposées par l'ESV à Vaulnaveys le Haut :

- Vendredi 23 avril, à partir de 17h, vente de paëlla à emporter au marché,
- Samedi 29 mai, 13h30, concours de pétanque, champ de foire

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

Pianissimo

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous organisons notre Festival Pianissimo, le week-end du 8 et 9 mai 2010 à la salle polyvalente de Vaulnaveys-le-haut.

Nous aurons le plaisir d'entendre nos élèves avec l'écoute attentive de nos professeurs, ainsi que nos pianistes concertistes, dans une ambiance conviviale et familiale.

Nous vous invitons à consulter notre site internet (pianissimo-uriage.fr) pour de plus amples informations sur nos activités.

Dès à présent, notez cette date dans vos agendas, et venez nous rejoindre pour cette belle fête musicale.

Laurent Rosier, Président de Pianissimo.

Relais paroissial

Le 6 février, à l'occasion de sa soirée annuelle, le relais paroissial de Vaulnaveys a choisi pour thème "Haïti".

Diaporama sur le pays, témoignages de personnes ayant vécu là-bas, de parents ayant adopté un enfant haïtien, ou en cours d'adoption, découvertes de certaines coutumes, cuisine créole, film et exposition d'artisanat haïtien ont rythmé la soirée.

Nous avons vécu une soirée belle, conviviale et riche en échanges.

Le prix des entrées a été reversé à la crèche 'Amour' à Port-au-Prince et pour le village des "Abricots".



Radio passion

"Toute l'équipe de RADIO PASSION remercie tous les habitants de VAULNAVEYS qui sont de plus en plus nombreux à participer aux sorties, soirées, voyages ou qui prennent une carte de soutien. Un merci très chaleureux à vous tous. Pour mémoire RADIO PASSION a fêté cette année ses 21 ans d'existence".



Vizille et le sud grenoblois accueillent Equirando et les Fêtes Révolutionnaires



La 3^e édition des fêtes révolutionnaires aura lieu à Vizille du mercredi 21 au dimanche 25 juillet 2010. Et cette année, cet événement prend une dimension exceptionnelle avec l'accueil du vendredi au dimanche du plus grand rassemblement équestre européen : EQUIRANDO.

Ces festivités vont avoir un grand retentissement dans toutes les communes de la communauté car elles devraient attirer selon les estimations entre 15 000 et 30 000 personnes issues de toutes les régions de France et d'Europe puisqu'Equirando rassemble en moyenne entre 1 000 et 1 200 cavaliers et leurs nombreux accompagnants.

Au programme de ces fêtes, un grand spectacle théâtral, type «son et lumière», préparé par Jean-Vincent BRISA et Patrick SEYER, metteurs en scène et comédiens bien connus dans la région, avec la participation de 60 comédiens amateurs, une opérette : «la fille de Madame Angot», une conférence sur Bonaparte et la révolution, ainsi qu'un grand défilé costumé et en musique d'Equirando.

Chacun pourra, en outre, retrouver tout au long de ces cinq journées des événements tels que des banquets «révolutionnaires» et «républicains», un bivouac révolutionnaire, de très nombreuses animations de rue, la randonnée des «parlementaires», un bal citoyen et bien sûr le traditionnel feu d'artifice.

Le programme

Quelques moments phares (Programme d'animations non exhaustif)

Mercredi 21 Juillet

- Banquet révolutionnaire
Place du Château de Vizille -
19h30 - 20€ par personne
- Feu d'artifice - 22h00
Parc du domaine de Vizille

Judi 22 Juillet

- Remise des prix du concours de nouvelles - 18h00
salle du jeu de Paume
- Banquet révolutionnaire
Place du Château - 19h30
20€ par personne
- Fresque théâtrale
22h00 - Parc sportif
8€ / 12€ par personne

- Opérette : « La fille de
M^{me} Angot » - 21h00 salle
Navarre à Champ sur Drac
7€ / 10€ par personne
Réservation office de tourisme :
04 76 68 15 16

Vendredi 23 Juillet

- Arrivée d'Equirando
Tambours - 11h00
Place du Château
- Animations de rues et bivouac
révolutionnaire - 14h00
Place du Château
- Banquet républicain - 19h30
Place du Château
(Annulé en cas de mauvais temps)
- Fresque théâtrale - 22h00
Parc sportif
8€ / 12€ par personne

Samedi 24 Juillet

- Bivouac révolutionnaire et anima-
tions de rues - 14h00
Place du Château
- Grand défilé costumé et musique
d'Equirando - de 15h00 à 17h00
rues
- Bal des citoyens - 21h00
place du Château
- Fresque théâtrale - 22h00 parc
sportif 8€ / 12€ par personne

Dimanche 25 Juillet

- Les tambours Napoléoniens -
matin à Brié et Angonnes
- Bivouac révolutionnaire et anima-
tions de rues - 14h00 Place du
Château et rues
- Fresque théâtrale - 22h00 Parc
sportif 8€ / 12€ par personne

Les tarifs réduits :
enfants - 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi



Appel à bénévoles

FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES

Pour que la fête soit encore plus belle, l'Office du Tourisme du Sud Grenoblois propose aux habitants du territoire de se joindre bénévolement à la manifestation :

associations, artistes du spectacle vivant, peintres, sculpteurs travaillant sur la thématique de la Révolution française ;
comédiens amateurs, techniciens son, lumière, couturiers... (pour participer au spectacle son et lumière) ;
personnes motivées par l'accueil d'artistes, la billetterie, la préparation de repas, la promotion, la décoration, la vente...

Contactez l'Office du Tourisme du Sud Grenoblois au 04.76.68.15.16

EQUIRANDO

EQUIRANDO va voir converger plus de 1000 chevaux, attelages, cavaliers et accompagnateurs durant 3 jours du 23 au 25 juillet.

Le comité d'organisation lance un appel à toute personne désireuse d'apporter bénévolement son concours entre le 19 et le 27 juillet dans les domaines suivants : accueil, secrétariat, point info, installation du campement, gestion des entrées restaurant et village exposants, encadrement du défilé, surveillance et organisation parkings, gestion des entrées spectacle et animations équestres, démontage du site...

Contact 06.36.65.94.99
www.equirando.com

Concours de nouvelles

(clôture 31 mai 2010)

Règlement 2010

La participation à ce concours de nouvelles est gratuite. Le concours s'adresse à toute personne amateur n'ayant jamais publié, domiciliée ou non dans l'une des 17 communes du Sud Grenoblois.

- Le texte proposé doit respecter les contraintes du genre littéraire de la nouvelle, à savoir un récit bref et intense avec peu de personnages et avec un dénouement final.
- Le thème et le genre (policier, science-fiction, humour, aventure...) sont libres.
- Les candidats doivent obligatoirement insérer la phrase suivante : « La révolution, c'est mon cheval de bataille ! ». Cette phrase doit être intégrée une seule fois dans le texte du candidat, à n'importe quel moment de l'intrigue, des dialogues ou de la narration.
- Le texte sera envoyé uniquement par mail à nicolas.burdin@sudgrenoblois.fr
- La nouvelle ne devra pas dépasser 15 000 caractères.
- Le récit proposé comportera un titre sans aucune autre indication.

Les coordonnées complètes du candidat devront être fournies dans le mail : nom, prénom, âge, profession, adresse postale, adresse mail et téléphone.

- L'envoi du texte par mail fait acte d'inscription au concours 2010.
- Chaque participant ne peut présenter qu'un seul manuscrit.
- Par leur participation au concours, les auteurs des textes autorisent la communauté de communes à mettre en ligne la nouvelle sur le site Internet du Sud Grenoblois, à la publier dans un recueil de nouvelles et à la faire lire en public par des compagnies locales de théâtre.
- La date de clôture du concours est fixée au 31 mai 2010 à minuit.
- Résultats : le concours 2010 récompensera 4 auteurs pour la catégorie « adultes » et 2 jeunes auteurs pour la catégorie « enfants » (moins de 15 ans).

Les résultats seront dévoilés dans la semaine du 21 au 25 juillet 2010 lors des fêtes révolutionnaires et de la manifestation équestre Equirando à Vizille. Le jury du concours de nouvelles 2010 sera présidé par Brigitte Varel (écrivain et habitante de St-Georges-de-Commiers) et composé d'élus et techniciens de la communauté de communes du Sud Grenoblois et de professionnels du métier du livre. Les élus communautaires du Sud Grenoblois ne sont pas admis à concourir.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le prochain temps collectif à la salle polyvalente se fera le mardi 16 avril 2010.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme chaque année, à partir de la mi-juin, notre agent va procéder au relevé des compteurs d'eau. Il vous est reconnaissant de veiller à ce que leur accès soit dégagé afin de lui faciliter la tâche.

ARCHITECTE CONSEIL

M. Maurin reçoit gratuitement les candidats à la construction des premiers et troisièmes lundis de chaque mois. Rendez-vous au 04.76.89.18.05

RECENSEMENT MILITAIRE

2^e période 2010
Les jeunes gens, filles et garçons, nés en avril, mai, juin 1994 doivent se faire recenser en Mairie à compter seulement du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au 30 juin 2010 inclus, munis du livret de famille, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

PERMANENCES AVOCAT CONSEIL

La permanence gratuite d'avocat conseil a lieu en Mairie de Vaulnaveys-le-Haut, une fois par mois, le samedi matin de 8h 30 à 11h 30. Les inscriptions sont à prendre auprès du secrétariat de Mairie au 04.76.89.18.05
Samedi 10 avril, samedi 1^{er} mai, samedi 5 juin et samedi 3 juillet 2010.

FORÊT INDIVISE COUPE À CÂBLE.

Du 5 au 20 avril 2010, une coupe à câble aura lieu dans les parties difficilement accessibles.
Pour une visite possible, s'inscrire en mairie.
Tél. 04.76.89.18.05

agenda

Avril

- **1^{er}** : « l'acquisition du langage chez le jeune enfant » 20h le Belvédère à St-Martin d'Uriage.
- **19** : Don du sang 9h-12h et 17h-20h - salle Polyvalente
- **23** : 17h - Paëlla au marché (ESV)

Mai

- **8 et 9** : festival Pianissimo - salle polyvalente (VLH)
- **9** : Foire aux Plants et Vide Grenier - Place de l'Église (VLH)
- **29** : Concours de pétanque - champ de foire (ESV)

Juin

- **6** : 11^e fête des cabriolets anciens - Parc d'Uriage
- **16** : spectacle gym des oursons 18h - salle polyvalente (VLH)
- **19** : Feux de la St-Jean (barbecue-feux-bal) - place du Champ de Foire (VLH)
- **27** : Lâcher de peintres et marché aux peintres - Parc d'Uriage

Juillet

- **10** : Veillées de Belledonne (parcours à thème, repas champêtre, spectacle chansons) - Prémol
- **14** : Passage du tour de France 14h - 14h30
- **21 au 25** : Fêtes révolutionnaires et Equirando - Vizille

Août

- **3** : Mardi des jeux du Patrimoine - Prémol
- **4** : Mercredi des enfants (spectacle pour enfants) - salle polyvalente (VLH)
- **21** : Uriage en fête (feu d'artifice et animations) - Uriage

Septembre

- **4 et 5** : Uriage en voix - parc d'Uriage



Directeur de publication : Jérôme Richard

Comité de rédaction : Isabelle Courant, Bernadette Fége, Patricia Garcia, Josie Heinrich-Thibaud, Marc Odru, Charles Paillet, Jean-Yves Porta, Jean Ravet

N° ISSN : 1272-9515

Conception : Paul Engelmann - 04 76 49 33 96

Photos : Jean Ravet / Charles Paillet / Paul Engelmann

Impression : Imprimerie du Pont de Claix - papier recyclé

